

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020

POURSUIVRE NOTRE
VISION HUMANISTE
ET RESPONSABLE
DU PROGRÈS



SOMMAIRE

#1

LE GROUPE SIEDS

page 4

ORGANISATION DU GROUPE SIEDS 2020
FICHE D'IDENTITÉ
CHIFFRES CLÉS

•

#2

LES FAITS MARQUANTS 2020

page 8

•

#3

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

page 15

•

#4

LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION

page 17

•

#5

LES INSTANCES DU SIEDS

page 18

#6

LES INFORMATIONS FINANCIÈRES 2020

page 23

•

#7

LES PROGRAMMES D'AIDES AUX COLLECTIVITÉS

page 27

•

#8

LA CARTOGRAPHIE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

page 30

•

#9

LES ACTIONS RSO DU SIEDS

page 35



ÉDITO

L'année 2020 a été profondément marquée par la crise sanitaire qui, en début d'année, a brutalement interrompu le bon déroulement de la vie économique et sociale.

Cette crise a naturellement eu des répercussions sur l'organisation de nos missions et sur nos activités. Mais le SIEDS et ses entreprises ont su faire face et s'adapter.

Nous avons tout mis en œuvre pour assurer la continuité de nos missions, tout en préservant la santé et la sécurité de nos agents.

Dès le début de cette crise, nous avons su nous adapter avec :

- réactivité, puisqu'en quelques jours nous avons modifié notre manière de travailler ;
- flexibilité, car nous nous sommes conformés rapidement aux nouvelles réglementations ;
- et solidarité, car nos activités sont essentielles.

Mais l'année 2020 a également été pour le SIEDS celle du renouveau, avec tout d'abord la modification de ses statuts, qui a permis l'intégration des intercommunalités, puis les élections pour le nouveau mandat. Prévues initialement en avril, celles-ci ont pu se dérouler en octobre dans des conditions inédites.



Jacques BROSSARD, Président du SIEDS depuis 1995, a décidé de tirer sa révérence. Je tiens à le remercier chaleureusement et à le féliciter pour son implication et la qualité du travail accompli pendant toutes ces années.

En cette fin 2020, j'ai donc pris la relève. Avec l'ensemble des instances, nous allons œuvrer, tout au long de ce nouveau mandat, pour que le SIEDS continue à évoluer. Nous allons poursuivre avec les mêmes convictions que la précédente mandature pour que perdure notre système, basé sur une vision responsable et humaniste du progrès, avec toujours le même principe d'équité territoriale et de qualité du service public.

Roland MOTARD
Président du SIEDS

Directeur de publication :

Roland MOTARD

Rédaction en chef :

Magdalena ARNAUD

Comité de rédaction :

Patricia CARAMIGEAS,

Isabelle BILLARD,

Mathilde GRIETTE,

Sandrine JOURDAN,

Stephen DONYO,

Angélique GARET

Crédit photos :

Alex GIRAUD photographe,

SÉOLIS, SIEDS, GÉRÉDIS

Conception graphique :

Goodby

Tirage : 1 250 exemplaires

Magazine édité par le SIEDS

14 rue Notre Dame - CS 98803

79028 NIORT Cedex

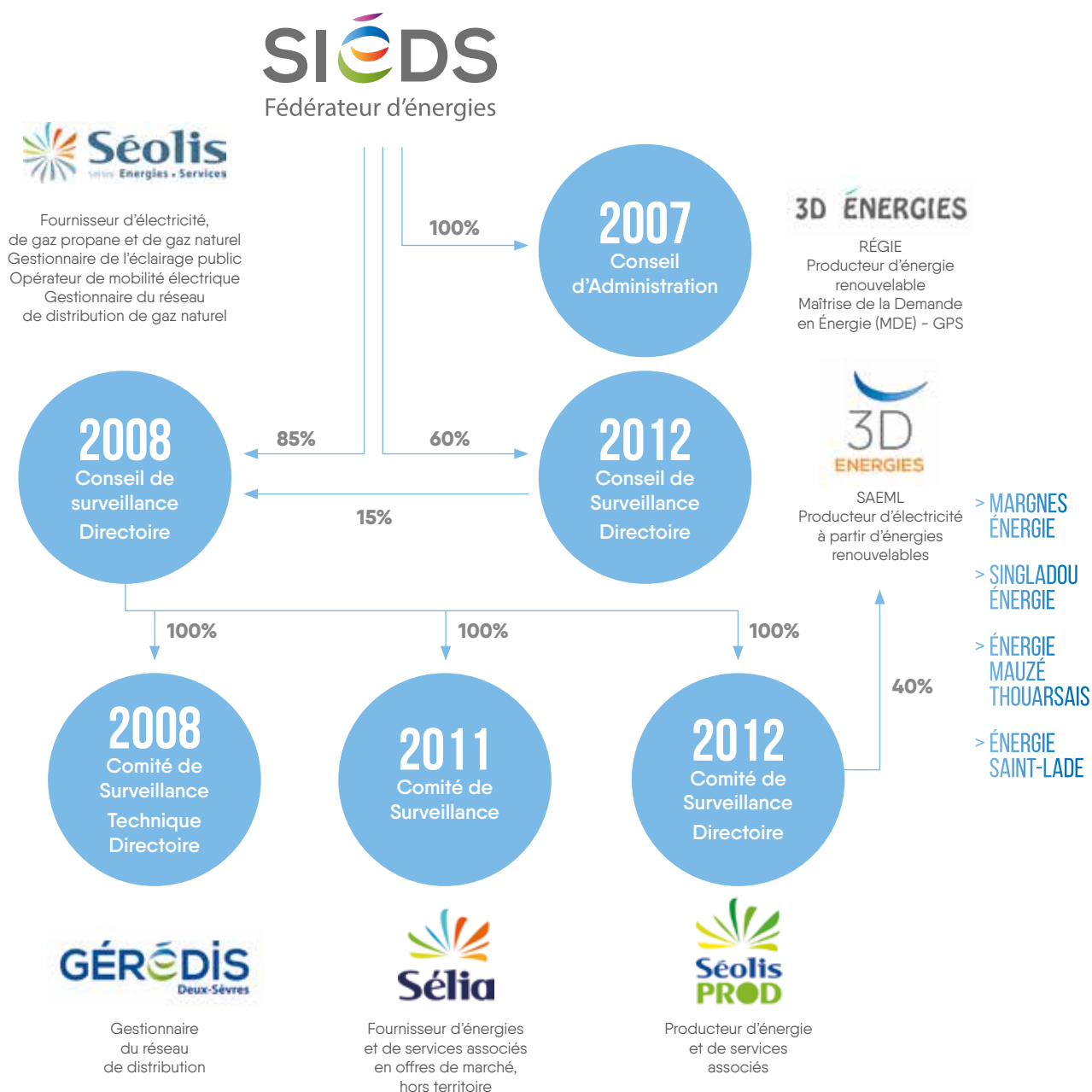
N° de SIRET : 200 091 049 00011

L'énergie est notre avenir,
économisons-la !



#1 LE GROUPE SIEDS

ORGANISATION DU GROUPE SIEDS 2020



FICHE D'IDENTITÉ

(AU 31/12/2020)

COMPÉTENCES DU SIEDS

Le SIEDS exerce plusieurs compétences et missions en matière d'énergies pour le compte de ses collectivités membres :

- Électricité
- Gaz
- Réseaux de communication
- Contrôle de concession
- Infrastructures de charges
- Éclairage public
- Système d'Information Géographique d'intérêt local (SIGil)

• **Activités complémentaires :**

- > Coordonnateur de maîtrise d'ouvrage
- > Coordonnateur de groupements de commandes



**ROLAND
MOTARD**

Président du SIEDS



**PHILIPPE
BATOT**

Directeur Général
des Services du SIEDS

LES ADHÉRENTS DU SIEDS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

300
REPRÉSENTANTS



256
COMMUNES



256
REPRÉSENTANTS
TITULAIRES/SUPPLÉANTS



8
EPCI



44
REPRÉSENTANTS

COMITÉ SYNDICAL

54
DÉLÉGUÉS



36
DÉLÉGUÉS



18
DÉLÉGUÉS

BUREAU SYNDICAL

13
DÉLÉGUÉS



13
DÉLÉGUÉS

CHIFFRES CLÉS

ÉLECTRICITÉ

256
COMMUNES DESSERVIES
(31/12/2020)

Plus de
160 000
POINTS DE LIVRAISON

4 880 km
DE LIGNES ENTERRÉES

16
POSTES SOURCES
HTB/HTA



14 243 km
DE LIGNES ÉLECTRIQUES

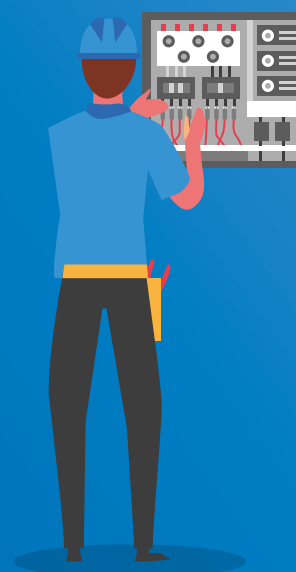
4 km de réseau
Haute Tension (HTB)

8 615 km de réseau
Moyenne Tension (HTA)

5 628 km de réseau
Basse Tension (BT)

9 220 POSTES
DE TRANSFORMATION
HTA/BT

Environ
2,2 TWh
D'ÉNERGIE
ACHEMINÉE



GAZ

114
COMMUNES
ayant transféré
la compétence
gaz au SIEDS

90 km
DE RÉSEAUX
DE GAZ NATUREL
ET PROPANE
(SÉOLIS)

+ de **2 000**
POINTS DE
CONSOMMATION
DESSERVIS (SÉOLIS)
(PROPANE ET GAZ NATUREL)

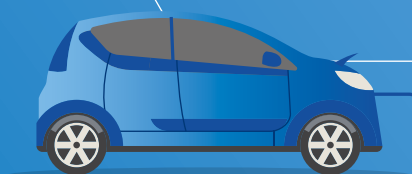
BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Interopérabilité
avec 15 opérateurs

Alimentées à 100 %
en énergies renouvelables

**100 BORNES
DE RECHARGE**
+ 10 bornes de
recharge rapide

20 km
MAXIMUM
entre chaque
borne



SIGIL

SIGil
SYSTÈME D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE D'INTÉRÊT LOCAL

38
PARTENAIRES

3 000 000
**D'OBJETS
GÉOGRAPHIQUES**



100 %
DES COMMUNES
des Deux-Sèvres
adhérentes au SIGil

912 397
PARCELLES cadastrales
mises à jour chaque année

45 452 km
DE RÉSEAU LINÉAIRE

ÉNERGIES RENOUVELABLES

227
**CENTRALES DE PRODUCTION
SUR LE DÉPARTEMENT**
soit une production
totale en 2020 de

284 GWH

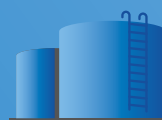
**PRODUCTION
D'ÉNERGIE EN 2020 :**

187 GWh
pour l'éolien



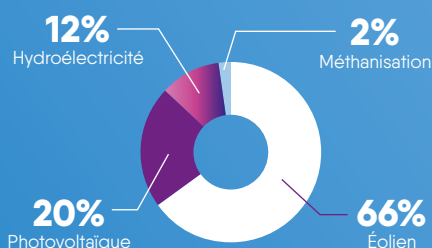
57 GWh
pour le photovoltaïque

35 GWh
pour l'hydraulique



5 GWh
pour la méthanisation
et la cogénération

**PARTS DANS LE MIX
ÉNERGÉTIQUE**
(PRODUCTION 2020) :



#2 LES FAITS MARQUANTS 2020

UNE CRISE SANITAIRE INÉDITE

La crise sanitaire que nous avons connue dès le début d'année 2020 a considérablement bouleversé nos habitudes de vie et de travail.

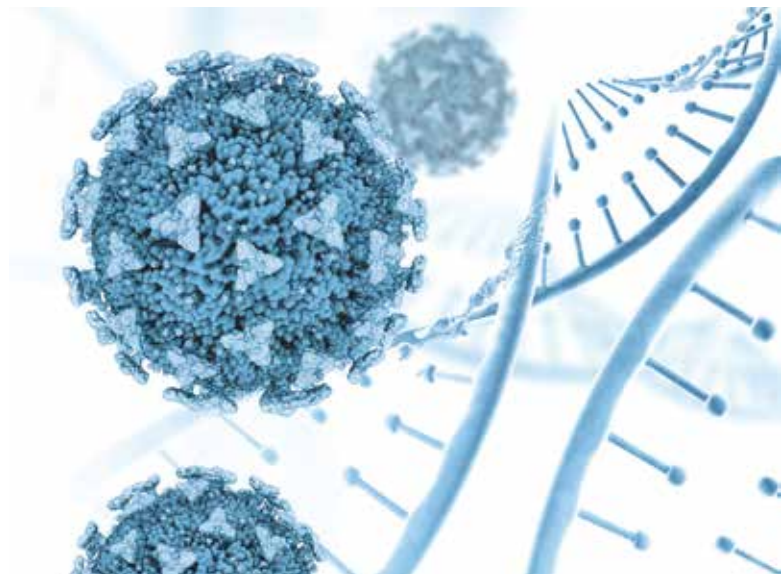
Il a fallu s'adapter rapidement, ce que nous avons su faire au SIEDS. Dès le 17 mars 2020, le travail à distance a été la nouvelle règle pour toutes les activités qui le permettaient. Cela nous a permis d'assurer la continuité de nos missions essentielles, tout en préservant la santé et la sécurité des agents. La permanence téléphonique était assurée et deux agents étaient présents chaque jour au 14 rue Notre-Dame à Niort.

Aucune de nos missions de service public n'a cessé, dans le respect des règles sanitaires et des nouvelles législations liées à cette pandémie.

Pendant cette période, le plus grand soin a été apporté à la communication et à l'information des collaborateurs, des élus et des collectivités.

À la reprise au mois de mai, des règles bien définies ont été instaurées pour assurer la sécurité de nos agents, des prestataires, des fournisseurs et de nos parties prenantes.

Un kit (gel, masques et lingettes) a été remis à chaque agent dès son retour sur site. Des fiches COVID ont été réalisées afin que chacun prenne connaissance des mesures et consignes mises en place et puisse les appliquer et les respecter.



Bien sûr, la crise Covid-19 a fortement bouleversé l'agenda 2020, annulant des manifestations, des rendez-vous internes et externes et reportant de nombreuses dates, notamment celles des élections du SIEDS prévues initialement en avril. Le renouvellement du mandat a pu s'effectuer en octobre dans des règles sanitaires strictes et l'organisation de la nouvelle mandature s'est mise en place progressivement.

LES ÉLECTIONS DU SIEDS : LA NOUVELLE GOUVERNANCE



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Au lendemain de leurs élections municipales, chaque collectivité adhérente (communes et EPCI) a désigné les représentants qui siègent au sein de l'Assemblée Générale.



300
REPRÉSENTANTS

256 communes
1 COMMUNE

= 1 représentant titulaire
+ 1 représentant suppléant



8 EPCI
1 INTERCOMMUNALITÉ

= 1 représentant
+ 2 par tranche
de 25 000 habitants.

LE COMITÉ SYNDICAL

**Les élections se sont organisées
du 29 septembre au 2 octobre 2020,
sur 8 secteurs géographiques.**

Elles ont permis d'élire
les 36 délégués de communes
qui composent les 2/3 du Comité
Syndical. Le 1/3 restant est
représenté par les 18 délégués
issus des intercommunalités
(1 délégué pour 25 000 habitants
nommé en conseil communautaire).



256
COMMUNES



8
EPCI



54
DÉLÉGUÉS



36
DÉLÉGUÉS
DE COMMUNE

+



18
DÉLÉGUÉS
D'INTERCOMMUNALITÉ

LES DÉLÉGUÉS DU COMITÉ SYNDICAL PAR TERRITOIRE



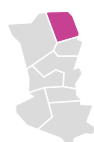
DÉLÉGUÉS DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE DU BRESSUIRAIS 33 COMMUNES MEMBRES

- Yvon ABELARD, La Forêt-sur-Sèvre **NOUVEAU**
- Serge BOUJU, Nueil-Les-Aubiers **NOUVEAU**
- Jean-Paul CHATELLIER, La Chapelle-St-Laurent
- Pascal LAGOGUEE, Saint-Maurice-Étusson
- Philippe MOUILLER, Moncoutant-sur-Sèvre
- Claire PAULIC, Agglo 2 B **NOUVELLE**
- Jean-Louis LOGEAS, Agglo 2 B **NOUVEAU**
- Pierre BUREAU, Agglo 2 B **NOUVEAU**



DÉLÉGUÉS DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE DE L'AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET 9 COMMUNES MEMBRES

- Jacky JOZEAU, Airvault
- Arnaud MACÉ DE LÉPINAY, Maisontiers **NOUVEAU**
- Gaëtan GARREAU, CC Airvaudais Val du Thouet **NOUVEAU**



DÉLÉGUÉS DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE DU THOUARSAIS + Antoigné (49) 25 COMMUNES MEMBRES

- Mickaël BRÉGER, Brion-près-Thouet
- Thierry DECESVRE, St Martin-de-Sanzay
- René LALLEMAND, Loretz-d'Argenton
- Patrice THOMAS, Thouars
- André BEVILLE, CC du Thouarsais **NOUVEAU**
- Pierre-Emmanuel DESSEVRES, CC du Thouarsais **NOUVEAU**



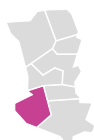
DÉLÉGUÉS DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE DE PARTHENAY-GÂTINE 38 COMMUNES MEMBRES

- Dominique BROUARD, Ménigoute **NOUVEAU**
- Michel GAUTREAU, Le Tallud
- Evelyne LATTUADA, Les Châteliers
- Roland MOTARD, Amailloux
- Patrick NIVELLE, Pompaire
- Hervé-Loïc BOUCHER, CC Parthenay-Gâtine **NOUVEAU**
- Jean-Paul CHAUSSONNEAUX, CC Parthenay-Gâtine **NOUVEAU**



DÉLÉGUÉS DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE DU VAL DE GÂTINE 31 COMMUNES MEMBRES

- Francine CHAUSSERAY, Beaulieu-sous-Parthenay
- Dominique MÉEN, Vouhé
- Philippe TALABARD, Champdeniers **NOUVEAU**
- Jean-Marie VIVIER, Saint-Pompain **NOUVEAU**
- Pascal OLIVIER, CC Val-de-Gâtine



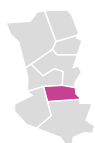
DÉLÉGUÉS DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE DU NIORTAIS + Dœuil-sur-le-Mignon (17) + Villeneuve-la-Comtesse (17) 38 COMMUNES MEMBRES

- Alain GABILLY, Prahecq
- Régis GUILLOTEAU, St-Rémy
- Francette HÉRAULT, Amuré
- Myriam LIXON, Val-du-Mignon
- Joël PARTHENAY, Marigny **NOUVEAU**
- Jacques BILLY, CAN **NOUVEAU**
- Michel PAILLEY, CAN
- Claude BOISSON, CAN **NOUVEAU**
- Jean-Michel BEAUDIC, CAN **NOUVEAU**
- Elmano MARTINS, CAN **NOUVEAU**



DÉLÉGUÉS DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE DU MELLOIS EN POITOU + La Forêt-de-Tessé (16) 63 COMMUNES MEMBRES

- Frédérique BINET, Lezay **NOUVELLE**
- François DELAIRE, Melleran
- Pascal DENIS, Celles-sur-Belle **NOUVEAU**
- Jean-Marie HAYE, Brioux-sur-Boutonne
- Jean-Claude LARGEAUD, Fontenille-St-Martin d'Entraigues
- Nicolas RAGOT, Sauzé-Vaussais **NOUVEAU**
- Patricia ROUXOT, Aigondigné **NOUVELLE**
- Philippe TEMPÉ, Vançais
- Alain DOLBEAU, CC du Mellois en Poitou **NOUVEAU**
- Gilles PICHON, CC du Mellois en Poitou **NOUVEAU**



DÉLÉGUÉS DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE HAUT-VAL-DE-SÈVRE 19 COMMUNES MEMBRES

- Claude LAVAUT, François
- Daniel PERGET, Souvigné
- Francis TESSERAU, Sainte-Néomaye
- Daniel JOLLIT, CC Haut-Val-de-Sèvre **NOUVEAU**
- Patrice AUZURET, CC Haut-Val-de-Sèvre **NOUVEAU**

LE BUREAU SYNDICAL

Le nouveau Bureau Syndical a été élu lors du 1^{er} Comité Syndical le 19 octobre 2020 pour une durée de six ans.



LE PRÉSIDENT

Le Président Roland MOTARD
est l'exécutif du Syndicat.
Conseiller municipal d'Amailloux

13
MEMBRES

1
PRÉSIDENT



4 VICE-PRÉSIDENTS



8 MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

LES VICE-PRÉSIDENTS



1^{er} Vice-Président : François DELAIRE
Président de la commission
« Relations
aux collectivités »
Maire de Melleran



2^{ème} Vice-Président : Jacques BILLY
Président de la commission
« Concessions
et innovations »
Maire d'Aiffres



3^{ème} Vice-Président : Alain GABILLY
Président de la commission
« Communication »
Conseiller municipal
de Prahecq



4^{ème} Vice-Présidente : Claire PAULIC
Présidente de la commission
« Transition énergétique »
1^{ère} adjointe de Mauléon

LES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL



Frédérique BINET
Conseillère municipale
de Lezay



Claude BOISSON
Maire de Chauray



Dominique BROUARD
2^{ème} adjoint, de Ménigoute



Pierre-Emmanuel DESSEVRES
Conseiller municipal de Thouars



Daniel JOLLIT
Maire de Romans



Dominique MÉEN
Maire de Vouhé



Philippe MOUILLER
Conseiller municipal
de Moncoutant-sur-Sèvre



Michel PAILLEY
3^{ème} adjoint de Niort

LES COMMISSIONS

Composées d'élus du Comité Syndical et dirigées par les Vice-présidents, les commissions étudient et préparent les sujets à aborder en Bureau ou Comité Syndical.

COMMISSION

« RELATIONS AUX COLLECTIVITÉS »

Président : François DELAIRE

COMMISSION

« CONCESSIONS-INNOVATIONS »

Président : Jacques BILLY

COMMISSION

« COMMUNICATION »

Président : Alain GABILLY

COMMISSION

« TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

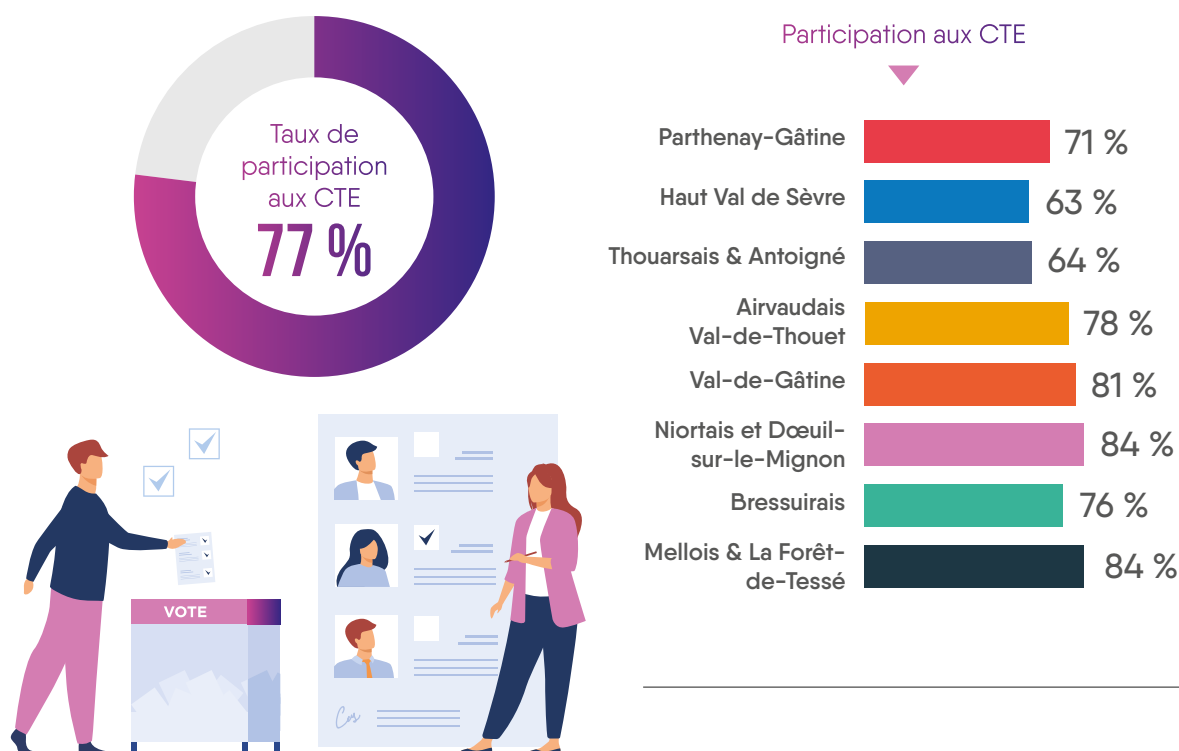
Présidente : Claire PAULIC



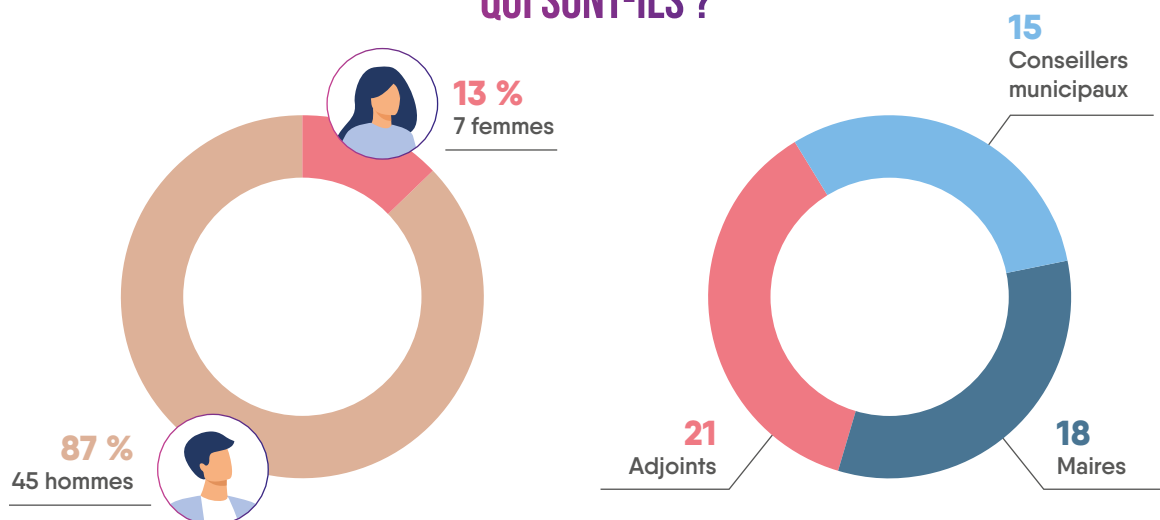
LES ÉLECTIONS EN CHIFFRES

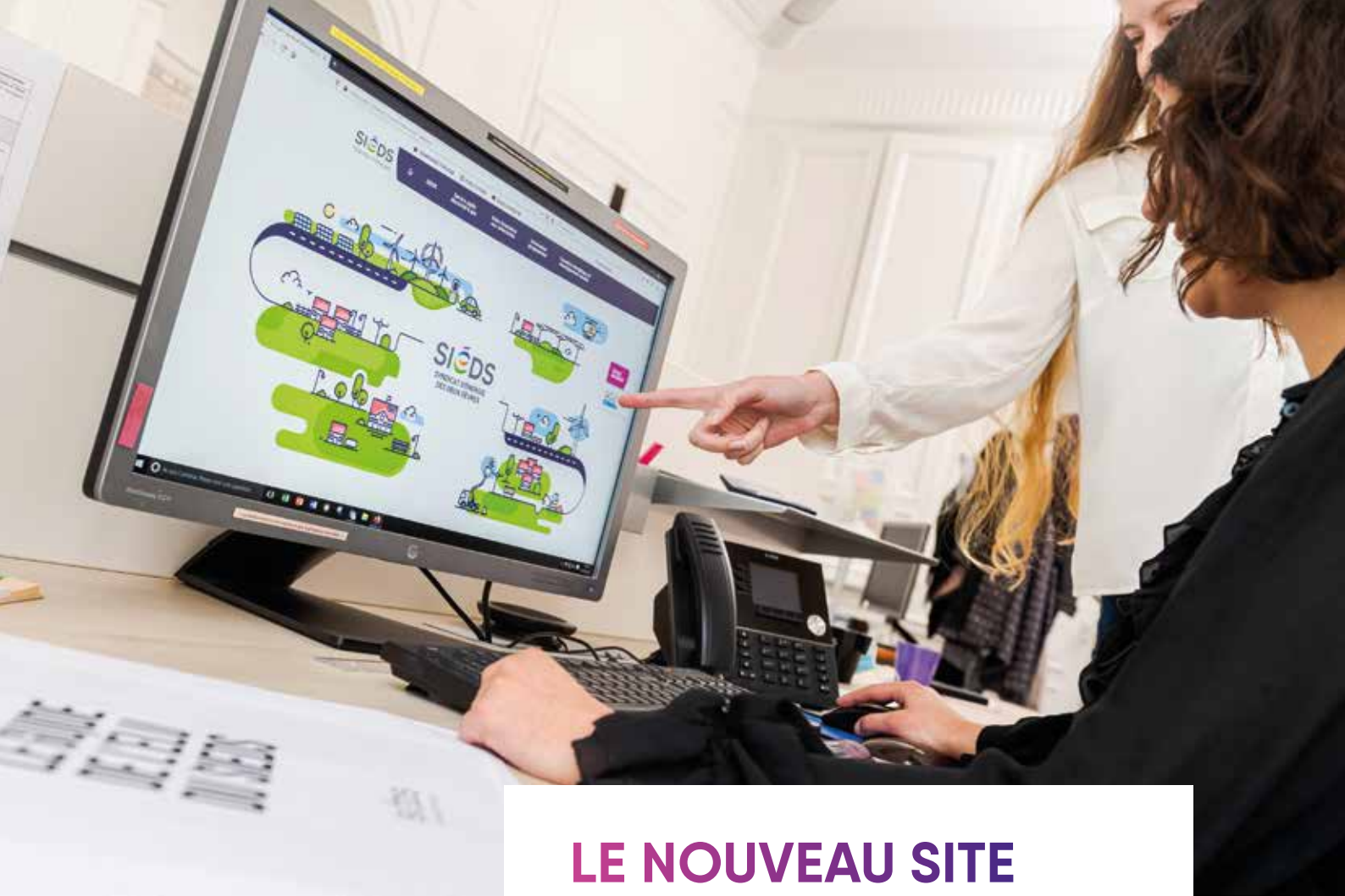
ÉLECTIONS DES 54 DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL :

Taux de participation par Territoire d'Énergie



LES DÉLÉGUÉS DU COMITÉ SYNDICAL : QUI SONT-ILS ?





LE NOUVEAU SITE INTERNET DU SIEDS

Depuis près de 100 ans, le SIEDS est l'acteur majeur de l'énergie sur le territoire. Il œuvre pour tous les acteurs socio-économiques du département, élus, agents de collectivités, administrés ou encore entreprises.

Afin d'expliquer simplement mais clairement son rôle et ses missions, le SIEDS avait besoin de se doter d'une vitrine pédagogique, d'où la création de son nouveau site internet « grand public » qui est en ligne depuis fin octobre.

Celui-ci se veut intuitif, convivial, avec un design ergonomique et responsive (compatible sur tablettes et smartphones).



**RENDEZ-VOUS SUR
www.sieds.fr
POUR LE DÉCOUVRIR**



#3 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

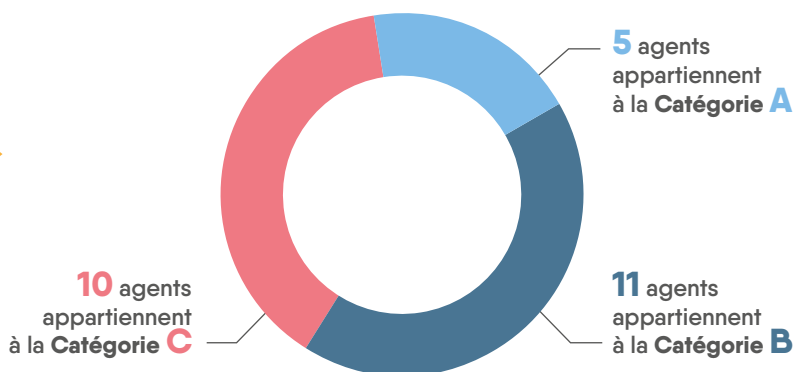
Les services du SIEDS sont installés au 14 rue Notre-Dame à Niort sous la direction de Philippe BATOT, Directeur Général des Services (DGS).

Au 31 décembre 2020,
le Syndicat comptabilise

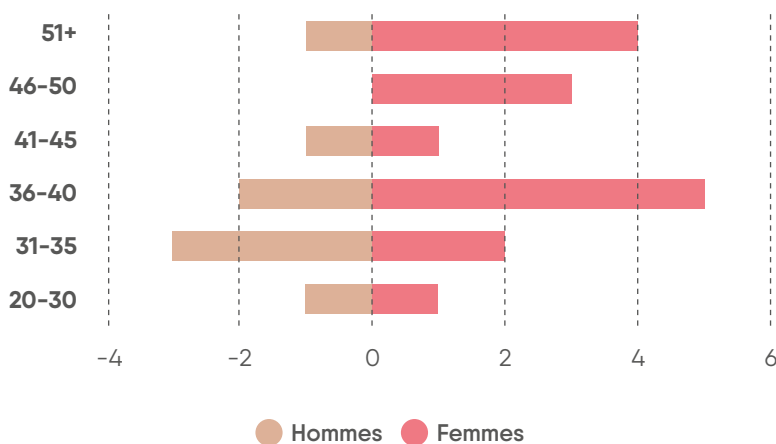
**26
AGENTS**

Ceux-ci dépendent du statut de la fonction publique territoriale, comme les agents des communes ou des intercommunalités.

Répartition par catégorie



Pyramide des âges



MOYENNE D'ÂGE :
44 ANS

Répartition
Homme-Femme



**16
FEMMES**



**10
HOMMES**

La filière **administrative**
et la filière **technique**
sont représentées
équitablement avec

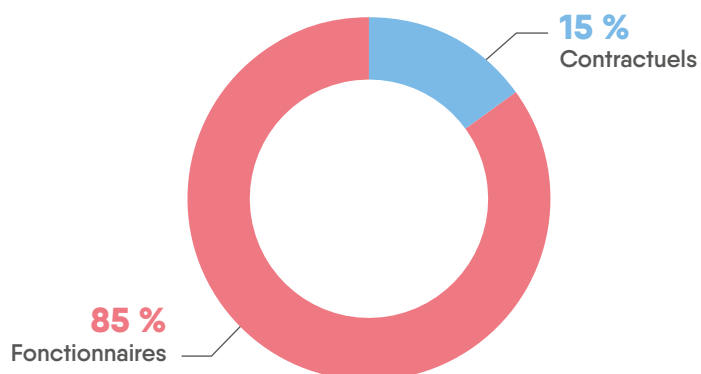
13 AGENTS
chacune.



La grande majorité de ces agents sont fonctionnaires.

15% ONT DES CONTRATS DE DROITS PUBLICS.

Statuts du personnel



MOUVEMENT DE PERSONNEL

Pour l'année 2020, le SIEDS compte 1 départ pour mutation et 1 recrutement en poste permanent à compter du 17 novembre 2020.



#4 LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION

LES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ

Le réseau public de distribution d'électricité, propriété du SIEDS, est constitué de postes sources du réseau Moyenne Tension (HTA) et de postes de distribution du réseau Basse Tension (BT).



⚡ RÉSEAUX DÉLÉGUÉS À GÉRÉDIS (au 31/12/2020)

256
communes desservies

plus de
158 000
points de livraison

14 135 KM
de lignes électriques

16 postes sources
9 122 postes
de distribution HTA/BT
(au 31/12/2020).

Réseau Haute Tension (HTB)	En km au 31/12/2020	Réseau Moyenne Tension (HTA)	En km au 31/12/2020	Réseau Basse Tension (BT)	En km au 31/12/2020
HTB TOTAL	4	HTA TOTAL	8 531	BT TOTAL	5 600
Aérien	0	Aérien	5 878	Aérien	3 373
Souterrain	4	Souterrain	2 653	Souterrain	2 227

Seuls les réseaux souterrains continuent de croître, les réseaux aériens diminuant régulièrement : de fait, ils sont soit enfouis à leur création, soit renouvelés en souterrain.

⚡ RÉSEAUX DÉLÉGUÉS À ENEDIS

5
communes

En 2020, 2 nouvelles communes ont transféré leur compétence Électricité au SIEDS : Airvault et Val-de-Mignon.

	Transfert de la compétence au SIEDS	Points de Livraisons	Réseau Basse Tension (BT) en km	Réseau Moyenne Tension (HTA) en km
La Crèche	10/10/2019	1 119	20	16
Sauzé-Vaussais	13/11/2018	798	18	17
Thouars	19/12/2019	6 430	93	63
Airvault	24/09/2020	1 417	36	23
Val-de-Mignon*				

18/09/2020

*Substitution de la commune par le SIEDS dans le Syndicat d'Électrification de la Région de Mauzé.

#5 LES INSTANCES DU SIEDS

LES COMITÉS SYNDICAUX

Depuis octobre 2020, le Comité Syndical est composé de 36 délégués de communes, ce qui représente les 2/3 du Comité Syndical. Le 1/3 restant est représenté par les 18 délégués issus des intercommunalités (1 délégué pour 25 000 habitants nommé en Conseil communautaire). Selon les termes du règlement intérieur, « il règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence du SIEDS ».

Les membres du Comité Syndical se sont réunis 5 fois au cours de l'année 2020.

LES GRANDES DÉCISIONS

DATE	SUJET
20 janvier	• Dématérialisation des actes administratifs : mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. • Désaffectation et déclassement de la parcelle ZL 117 à Sauzé-Vaussais. • Débat d'Orientations Budgétaires 2020. • Autorisation d'exécuter des investissements en 2020.
17 février	• Approbation du projet d'évolution statutaire de la SEM SÉOLIS. • Approbation du projet d'évolution statutaire de la SEM 3D Energies. • Prise d'acte des projets d'évolution statutaire des SAS GÉRÉDIS, SELIA et Séolis Prod. • Fusion des sociétés Margnès et Singladou. • Choix d'un opérateur de transmission agréé par le Ministère de l'Intérieur. • Convention de partenariat avec l'IGN relative à l'acquisition de la photo aérienne 5 cm. • Cadastre solaire. BUDGETS 2020 : • Création de programmes 2020 : Renforcement, Sécurisation, Raccordement, Effacement, Séparation des Réseaux d'électricité et d'éclairage public, Projet de mandat communal (APMC), Branchement long, Éclairage public, Accompagnement des projets structurants, Rénovation énergétique, Opérations coordonnées, Développement gaz, Mobilité électrique, Opération siège social. • Subvention d'aide aux associations ou comité de jumelage pour les projets de coopération avec des collectivités de pays en voie de développement pour soutenir des actions de solidarité dans le domaine de l'électricité. • Adoption du budget primitif 2020 du SIEDS.



19 octobre

- Installation du Comité Syndical : désignation du Président de séance, du secrétaire de séance et constitution des bureaux de vote.
- Élection du Président du SIEDS.
- Élection des membres du Bureau Syndical :
 - > Détermination du nombre de membres du Bureau Syndical.
 - > Élection des membres du Bureau Syndical.
- Élection des Vice-présidences :
 - > Détermination du nombre de Vice-présidences.
 - > Élection des Vice-présidents et détermination de leur ordre de nomination.
- Délégation d'attributions du Comité Syndical au Président.
- Délégation d'attributions du Comité Syndical au Bureau Syndical.
- Adoption de la charte de l' élu local.
- Désignation d'un délégué du SIEDS au Syndicat d'Électrification de Mauzé-sur-le-Mignon.
- Frais de déplacement des délégués et des représentants du SIEDS.
- Examen et adoption des comptes de gestion 2019 du :
 - *Budget annexe SIGil.*
 - *Budget annexe raccordement des producteurs.*
 - *Budget principal.*
- Adoption des comptes administratifs 2019 du :
 - *Budget annexe SIGil.*
 - *Budget annexe raccordement des producteurs.*
 - *Budget principal.*
- Délégation dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat d'énergies.

2 novembre

- Présentation du rapport des représentants du SIEDS au sein du Conseil de surveillance de SÉOLIS.
- Présentation du rapport des représentants du SIEDS au sein du Conseil de surveillance de la SAEML 3D ENERGIES.
- Indemnités du Président et des Vice-présidents.
- Désignation des représentants du SIEDS au Conseil de surveillance et au sein des assemblées générales d'actionnaires de SÉOLIS.
- Fixation du plafond de l'enveloppe de rémunération des membres du conseil de surveillance de SÉOLIS.
- Désignation des représentants du SIEDS au Conseil de surveillance et au sein des assemblées générales d'actionnaires de la SEMPL 3D ENERGIES.
- Fixation du plafond de l'enveloppe de rémunération des membres du Conseil de surveillance de la SAEML 3D ENERGIES.
- Désignation des administrateurs de la Régie 3D ENERGIES.
- Proposition de nomination au Comité de surveillance technique de GÉRÉDIS, au comité de surveillance de SELIA, de SÉOLIS Prod.
- Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO), la Commission DSP, la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), la Commission Mixte Paritaire Transition énergétique.
- Mise en place des commissions SIEDS et désignation des membres.
- Désignation d'un représentant du SIEDS à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).
- Désignation des deux représentants du SIEDS à AMORCE.
- Désignation des deux représentants à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA).
- Désignation des deux représentants du SIEDS au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Deux-Sèvres (CAUE 79).
- Désignation d'un représentant du SIEDS au Comité National d'Action Sociale (CNAS).
- Désignation d'un représentant du SIEDS au Syndicat des Énergies Renouvelables (SER).
- Désignation d'un représentant du SIEDS à l'Agence Régionale d'Évaluation d'Environnement et Climat (AREC).
- Désignation des deux représentants du SIEDS à la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.
- Désignation d'un représentant du SIEDS à l'Agence Régionale pour les Travaux d'Économies d'Énergie (ARTÉE).
- Clôture du programme Effacement 2017.
- Clôture du programme Séparation Réseaux 2017.
- Affectation du résultat consolidé 2019.
- Adoption du Budget Supplémentaire 2020.
- Opération siège social.
- Présentation du rapport annuel d'ENEDIS, GRDF, SÉOLIS, GÉRÉDIS, la SAEML 3D ENERGIES, la Régie 3D ENERGIES.

14 décembre

- Frais de déplacement des délégués et des représentants – complément.
 - Organisation des séances du Comité Syndical en visioconférence.
 - Acceptation du transfert de la compétence « infrastructure de charge » de la part du Niortais.
 - Désaffectation et déclassement d'une parcelle ZN 87 sur la commune de Lezay.
 - Attribution d'une prime exceptionnelle en faveur des agents mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire de covid-19 du printemps 2020.
 - Adhésions 2021 à des organismes extérieurs.
 - Signature du protocole avec ORANGE.
 - Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques.
 - Avenant au contrat de concession ENEDIS de la commune de La Crèche.
 - Demande de subvention d'équilibre au réseau gaz naturel par SÉOLIS.
 - Renouvellement de la convention de partenariat avec le CRER.
 - Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA.
 - Convention d'assistance des EPCI du pays de gâtine pour l'élaboration de leur PCAET.
- Budget :**
- Ajustement de l'enveloppe du FACÉ – programme Renforcement 2020.
 - Ajustement de l'enveloppe du FACÉ – programme Sécurisation 2020.
 - Clôture du programme Sécurisation Fils nus faible section 2017.
 - Clôture du programme Éclairage Public 2015.
 - Adoption la décision modificative N°1 du budget 2020.
 - Autorisation d'exécuter des investissements en 2021.

LES BUREAUX SYNDICAUX

Les décisions du Comité Syndical sont préparées au sein du Bureau Syndical regroupant autour du Président et des Vice-présidents, des membres élus parmi les délégués.

Le Bureau dispose également de délégations d'attribution.

Les membres du Bureau Syndical se sont réunis 6 fois au cours de l'année 2020.



LES GRANDES DÉCISIONS

DATE	SUJET
3 février	• Vente de la parcelle ZL 117 à Sauzé-Vaussais. • Présentation du budget primitif 2020. • Point sur le marché Énergie suite à la loi Énergie climat.
13 février	• Vente de l'îlot Notre-Dame à Niort. • Location du 10, 12 Rue Notre-Dame à Niort pour le SIEDS.
9 mars	• Demande de subvention « coopération décentralisée » de l'Association de jumelage Prahecq-Glei. • Gratification stagiaire de l'enseignement supérieur. • Demande de dérogation Éclairage Public Régie des déchets SICTOM. • Demandes de dérogation Éclairage Public 2020.
20 avril	• Vente de l'îlot Notre-Dame.
29 juin	• Présentation du budget 2020.
30 novembre	• Location 2021 pour la Ville de Niort du 74-76 rue Saint-Jean à Niort. • Location 2021 pour l'ONACVG 79 du 78 rue Saint-Jean à Niort. • Création d'un poste de communication. • Frais de déplacement temporaire 2021. • Demandes de dérogation pour des dossiers du programme Éclairage Public 2020.

LES COMMISSIONS

Les membres du Bureau Syndical et quelques délégués participent à des commissions d'échange et de travail qui proposent au Bureau et au Comité Syndical des actions et des orientations stratégiques.

NOMBRE DE COMMISSIONS EN 2020

Finances
1

Communication
2
(3 février et 17 novembre)

Achats d'énergie
2
(31 janvier et 4 décembre)

Relations aux collectivités
2
(14 janvier et 11 décembre)

Transition Énergétique
1
(9 décembre)

Commission Consultative
des Services Publics Locaux
(CCSPL)
(8 décembre)



#6

LES INFORMATIONS FINANCIÈRES 2020

(Données issues du compte administratif 2020, adopté le 22 mars 2021 par le Comité Syndical)

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

Le Comité Syndical a seul la compétence pour délibérer sur les orientations budgétaires, le budget primitif, les décisions modificatives, le compte de gestion et le compte administratif.



RÈGLES DU BUDGET

LES RÈGLES SONT LES MÊMES QUE DANS UNE COMMUNE.

Débat d'orientations budgétaires 2 mois au plus avant le vote du Budget Primitif.

Vote du :

- Budget primitif avant le 15/04/N.
- Compte de gestion avant le 30/06/N.
- Compte administratif avant le 30/06/N.
- Décision(s) modificative(s) toute l'année selon les besoins.

LES RECETTES PROVIENNENT ESSENTIELLEMENT :

Subventions FACÉ

Les ressources du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ) sont alimentées par la contribution annuelle des gestionnaires de réseau de distribution, en fonction des kilowattheures distribués en basse tension. Ce fonds contribue à financer les travaux de renforcement, de sécurisation et de dissimulation des réseaux.

Redevance de concession

Dans le cadre du cahier des charges de concession, GÉREDIS, GRDF, SÉOLIS, ENEDIS versent au SIEDS, propriétaire des réseaux, une redevance représentative de la contre-valeur annuelle des investissements mis à disposition du concessionnaire.

Contribution syndicale des communes

Il s'agit de la part financée pour travaux de raccordement et d'effacement des réseaux.

TCCFE

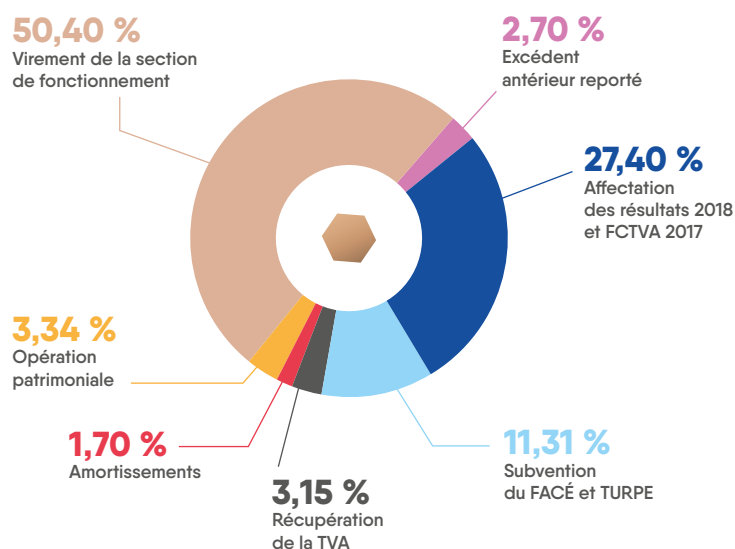
La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) est à la charge des usagers, indexée sur leur consommation d'énergie électrique. Elle est prélevée sur la facture et collectée par les fournisseurs d'énergie. Elle est ensuite affectée par le SIEDS au développement des réseaux.

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

RECETTES D'INVESTISSEMENT

TOTAL :

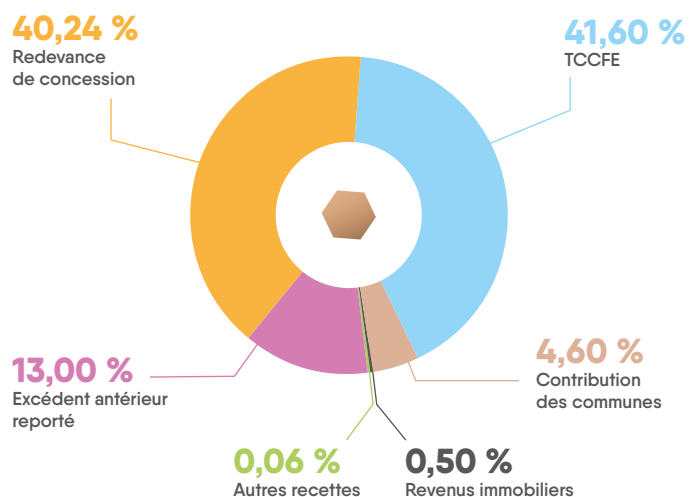
40 588 452 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

TOTAL :

15 692 182 €



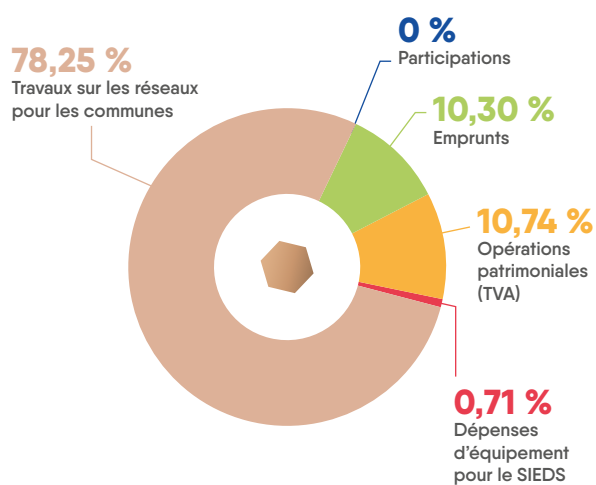


OÙ VA L'ARGENT ?

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

TOTAL :

12 557 040 €



Engagement de travaux :

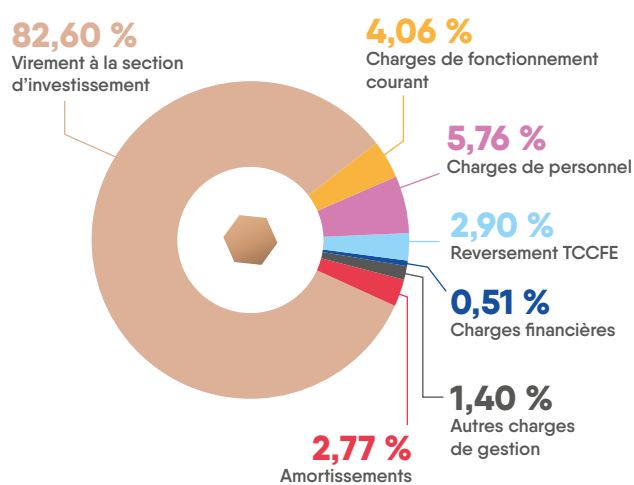
Dépenses = 25 180 000 €

Recettes investissement = 17 680 000 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

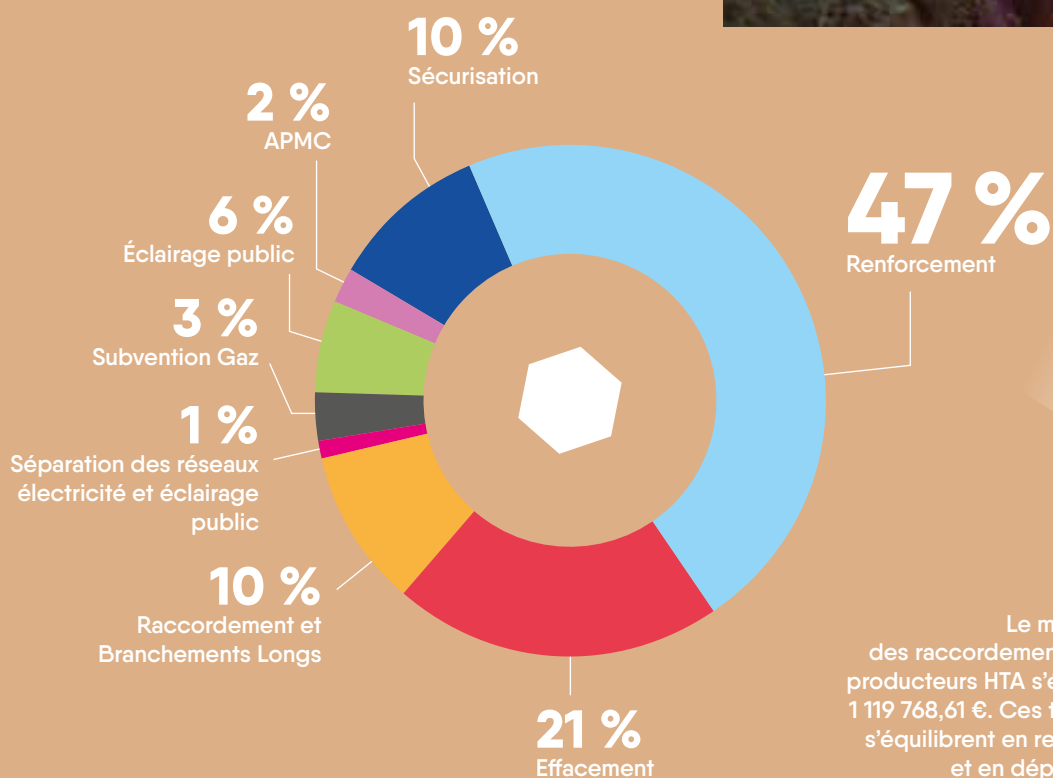
TOTAL :

24 768 827 €



LES TRAVAUX PAYÉS EN 2020

8 714 606 €



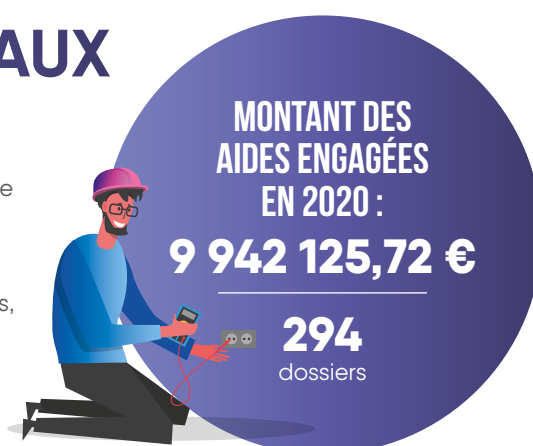
ÉCLAIRAGE PUBLIC	549 721,87 €
APMC	180 557,27 €
SÉCURISATION	898 164,33 €
RENFORCEMENT	4 037 819,23 €
EFFACEMENT	1 847 079,59 €
RACCORDEMENT ET BRANCHEMENTS LONGS	859 535,00 €
SÉPARATION DES RÉSEAUX ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE PUBLIC	66 729,42 €
SUBVENTION GAZ	275 000,00 €
MONTANT TOTAL (SANS HTA)	8 714 606,71 €

#7 LES PROGRAMMES D'AIDES AUX COLLECTIVITÉS

FINANCEMENT DES TRAVAUX

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, le SIEDS a pour mission première de construire, d'étendre et de renforcer les réseaux nécessaires à la satisfaction des besoins en énergie électrique des usagers des communes adhérentes. Il participe activement à l'aménagement de son territoire, notamment en investissant pour moderniser et sécuriser son réseau à travers ses programmes de travaux d'effacement, de renforcement et de sécurisation des réseaux électriques, de raccordement de nouveaux usagers, et ses programmes d'aides au financement pour l'éclairage public et le projet de mandat communal.

Pour 2020, 294 dossiers travaux ont été enregistrés et se répartissent comme suit :



PROGRAMMES DE SUBVENTION

PROGRAMME	DESCRIPTIF	MONTANT DES AIDES HT ENGAGÉES EN 2020	NB DE COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES /OU DOSSIERS
ACCOMPAGNEMENT DE PROJET DE MANDAT COMMUNAL (APMC)	Pour un déplacement d'ouvrage à la charge de la commune sur le réseau HTA ou BT et travaux sur le réseau d'éclairage public (déplacement d'un ouvrage existant en aérien et ses émergences, reconduction du réseau en technique souterraine, sécurisation du réseau d'alimentation d'éclairage public, horloge astronomique, borne électrique).	40 567.63 €	6
ÉCLAIRAGE PUBLIC	Sur le matériel (mât et lanterne) pour la sécurisation de l'éclairage public, la mise en lumière d'un patrimoine communal, la création ou le remplacement des points lumineux faisant recours à des lampes contenant du mercure, le remplacement de l'éclairage public dans le cadre de travaux d'enfouissement des réseaux électriques sur une zone intégrée à la concession du SIEDS, la création d'éclairage public autonome éloigné du réseau.	347 665.67 €	82
BRANCHEMENT LONG	Pour les projets de raccordements publics exceptionnels concernant des activités économiques pour les branchements professionnels devant respecter des distances d'éloignement.	15 000 €	1



PROGRAMMES SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DU SIEDS

PROGRAMME	SOUS PROGRAMME	DESCRIPTIF	MONTANT DES AIDES TTC ENGAGÉES EN 2020	NB DE COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES /OU DOSSIERS
RENFORCEMENT	Renforcement (AB) Extension (AB) Enfouissement (C)	Garantir la qualité de desserte électrique des communes rurales en levant la contrainte de tension, d'intensité ou de puissance ; et réaliser ces travaux en technique discrète dans un site présentant un intérêt architectural, patrimonial, paysager ou environnemental.	5 618 100 €	78
SÉCURISATION	Sécurisation Fils Nus (S) Sécurisation Fils Nus de faible section (S')	Remplacer les fils nus fragiles et vétustes des communes rurales.	929 700 €	17
EFFACEMENT		Enfouissement de réseaux d'électricité et intégration des « postes tours » dans l'environnement.	2 191 444.78 €	17
OPÉRATIONS COORDONNÉES		Un effacement coordonné peut être mis en place dans le cadre de travaux d'enfouissement des lignes électriques et télécom sur support commun. Après délégation au SIEDS de la maîtrise d'ouvrage de l'opération Télécommunication de la part de la commune, le SIEDS prend à sa charge la totalité du coût du chantier puis refacturera à la commune les frais de pose télécom et à Orange la part de la surlargeur télécom.	178 643.89 €	13
SÉPARATION RÉSEAUX ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE PUBLIC		Travaux de continuité du réseau d'éclairage public réalisés dans le cadre d'un programme CAS FACÉ.	64 037.99 €	37
RACCORDEMENT	Individuelle Lotissement	Extension du réseau d'électricité sur le domaine public à la charge de la collectivité.	556 965.76 €	43
ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS STRUCTURANTS		Accompagner les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans la réalisation de projets structurants en finançant des travaux dans le champ de compétence exclusif du SIEDS.	0 €	0

ZOOM SUR LE PROGRAMME EFFACEMENT

Communes ayant bénéficié d'une aide dans le cadre du programme « EFFACEMENT 2020 ».

COMMUNE

Aigondigné
Bressuire
Chapelle-Saint-Laurent (La)
Chauray
Doux
Frontenay-Rohan-Rohan
Limalonges
Mauléon
Mauléon
Pas-de-Jeu
Pompaire
Saint-Aubin-du-Plain
Saint-Pardoux-Soutiers
Sainte-Éanne
Thouars
Thouars
Voulmentin

ADRESSE

Chemin bas - chemin fond clair Mougou
Rue de Malabry
Route de Niort
Impasse des Versaines
Rue de la plaine
Rue Amédée et Norbert Migault
Village de Dessé et Chez Brunet
Carrefour du Centre Bourg - Le Temple
Place Joël Robuchon
Rue du 8 mai tranche
Lotissement Bellefontaine
Rue de la Croix Bernier
Rue de la Gasse aux écus - Bourg de Château-Bourdin
Des Chasseignes
Rue de l'Abbaye - Missé
Rue Luzabert et Chambrette - Missé
Place des forges

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURE DE CHARGE AU SIEDS

L'évolution des compétences du SIEDS, et en particulier l'insertion d'une nouvelle compétence statutaire en matière d'infrastructures de charge, est apparue pertinente tant au regard de l'effet de mutualisation induit par le périmètre d'intervention du SIEDS, d'échelle départementale, que de son expertise en matière d'énergie.

En fin d'année 2020, la Communauté d'Agglomération du Niortais a transféré sa compétence Infrastructure de charge au SIEDS. Ainsi, l'ensemble des bornes des communes de la CAN sont désormais à la charge du SIEDS.



LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

Pour l'année 2020, le Pôle national des certificats d'économies d'énergie a émis la décision de délivrance pour un nombre total CEE arrêté à 27 697 300 kWh cumac pour le SIEDS. Ce total correspond aux CEE des communes ayant bénéficié du Programme du SIEDS « ÉCLAIRAGE PUBLIC » pour des travaux de sécurisation, de renouvellement et de séparation des réseaux d'éclairage public.



#8

LA CARTOGRAPHIE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS



Le SIEDS conduit depuis 2002 une politique de déploiement de l'information géographique dans le département des Deux-Sèvres. Le Système d'Information Géographique d'intérêt local (SIGil) est un service du SIEDS ouvert à toutes les collectivités et gestionnaires de réseaux du département. Le SIGil est une application web sécurisée pour la consultation des plans et des matrices cadastrales, des réseaux, des documents d'urbanisme, des données communales, la création de données en ligne, la recherche et l'impression de carte et l'analyse du territoire.

DES PARTENARIATS VARIÉS POUR ENRICHIR LE SIGIL

Une quarantaine de partenaires partagent leurs données pour optimiser et enrichir l'outil : électricité, eau potable, assainissement, déchets, cadastre, voirie, éclairage public, fibre optique, etc. Le SIGil s'adapte aux besoins des collectivités et de nombreuses données peuvent venir l'enrichir. En 2020, quatre nouveaux partenaires ont souhaité adhérer au SIGil en mettant à disposition plusieurs données :



8

Intercommunalités

18

Syndicats

8

Opérateurs
de réseau

2

Services de l'État
(DGFiP - DDT)

1

SDIS

1

Département des Deux-Sèvres



LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES DEUX-SÈVRES,

dans le cadre de ses nouvelles missions de gestion des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) et des plans de chasse individuels. Elle met à disposition les données en lien avec ses nouvelles missions ainsi que les réserves de chasse et de faune sauvage, les circuits de sentiers pédagogiques sur le département, les données sur les plantations de haies.



LE SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DU THOUE,

dans le cadre de ses missions met à disposition les tracés des cours d'eau, les délimitations des bassins versants, les itinéraires cyclables, les périmètres du site Natura 2000 « Bassin du Thouet Amont ».



LA SPL DES EAUX DU CÉBRON

met à disposition les données de zonage et dessertes en eau potable dans le périmètre de protection du Captage du Cébron et de la conduite principale de transfert d'eau de l'usine du Cébron.



L'INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SÈVRE NIORTAISE (IIBSN)

est la structure porteuse du SAGE Vendée et du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin. À ce titre, elle met en place des études sur les bassins versants et accompagne les partenaires qui œuvrent à la reconquête du bon état écologique des eaux et met à disposition les inventaires des zones humides de son territoire.

DE NOUVEAUX OUTILS POUR UNE MEILLEURE GESTION DU TERRITOIRE

Le SIGil est un outil de gestion et d'aménagement du territoire qui se veut évolutif et innovant. Ainsi, plusieurs groupes de travail ont été mis en place afin d'étudier des solutions aux problématiques des communes et des partenaires de gestion du territoire souvent liées aux évolutions réglementaires.

L'année 2020 a permis la création de nouveaux outils en partenariat avec GÉRÉDIS.



COUPURES ÉLECTRIQUES OUTIL DE MISE À JOUR DES COUPURES PROGRAMMÉES SUR LE RÉSEAU GÉRÉDIS

En partenariat avec GÉRÉDIS, les communes ont désormais accès à un nouvel outil dans le SIGil qui permet d'indiquer le poste ainsi que le réseau BT impactés par les coupures électriques programmées. De plus, GÉRÉDIS propose désormais une carte interactive des coupures programmées en Deux-Sèvres directement sur son site grand public qui informe sur le(s) poste(s) impacté(s), l'heure de début de coupure et l'heure prévisionnelle de fin d'intervention.



AMIANTE OUTIL DE CONSULTATION ET DE MISE À JOUR DE LA DONNÉE AMIANTE

Afin de partager la donnée « AMIANTE » à l'ensemble des gestionnaires de réseaux du département, GÉRÉDIS a sollicité le SIGil pour développer un outil de consultation et de mise à jour de cette nouvelle donnée directement dans le SIGil sur Internet. En effet, depuis 2016, la réalisation d'un diagnostic amiante et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) en amont des chantiers de voirie est obligatoire. Ce diagnostic permet d'évaluer les risques professionnels et d'adapter les protections individuelles et collectives des intervenants sur le chantier. Ce nouvel outil permet de consulter et de renseigner le résultat des sondages d'amiante et de HAP sur le département. Désormais, chaque prestataire, bureau d'études ou collectivité bénéficie d'un accès SIGil leur permettant de créer et de mettre à jour leurs données, l'objectif étant de partager la donnée sur le département à tous les partenaires du SIGil.



OPEN DATA OPEN DATA

À la demande de GÉRÉDIS, le SIEDS a développé une carte des Deux-Sèvres interactive de la cartographie aérienne et souterraine des principaux types d'ouvrages réseaux gérés par GÉRÉDIS. Ces données sont mises à disposition du grand public sur le site de GÉRÉDIS.



DÉPLOIEMENT DU PORTAIL SIGIL'URBA POUR LA GESTION DES DEMANDES D'URBANISME DÉMATÉRIALISÉES

Développé depuis 2015 pour la gestion et l'instruction des dossiers relatifs à l'urbanisme, cet outil collaboratif est mis à disposition gratuitement dans le cadre du partenariat SIGil.

Le SIGil'urba est un outil d'accompagnement simple, rapide et sécurisé pour les communes et les intercommunalités dans leurs procédures d'urbanisme et la mise en place de projets grâce à la multitude d'acteurs concernés et à la dématérialisation des services consultés déjà opérationnels sur notre territoire.

Déploiement du SIGil'urba

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du PLUi de la Communauté de Communes du Thouarsais, les agents de 24 communes ont été formés sur l'utilisation de l'outil SIGil'urba.

Aujourd'hui
le SIGil'urba compte

375
utilisateurs et

13
partenaires

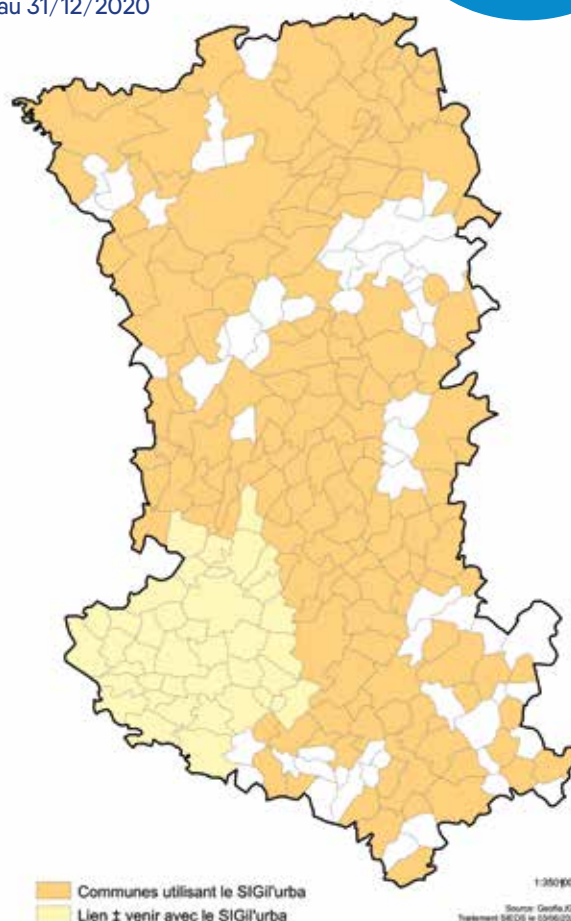
L'utilisation du SIGil'urba
au 31/12/2020



MAESTRO OUTIL DE SUIVI DES TESTEURS DANS LE CADRE DU PROJET MAESTRO

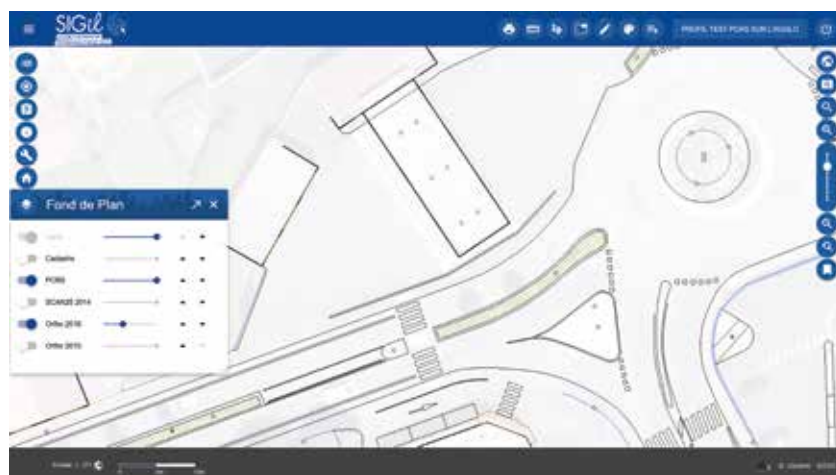
La Communauté de Communes du Thouarsais, le SIEDS, SÉOLIS et GÉRÉDIS ont créé un partenariat autour du projet MAESTRO qui a pour but d'expérimenter un système informatique permettant de créer un circuit court de l'électricité et l'énergie renouvelable produite localement est consommée au plus près par les habitants, collectivités et entreprises du territoire.

70 particuliers participent également au démonstrateur jusqu'en novembre 2022. GÉRÉDIS a donc sollicité le SIGil pour développer un outil de suivi des futurs testeurs.



ACQUISITION D'UN PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

Le SIEDS, en tant que 1^{er} gestionnaire de réseau du département, réalise un fond de plan de précision centimétrique appelé Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) sur l'ensemble du territoire des Deux-Sèvres. Pour répondre à la réglementation DT-DICT, les élus du SIEDS ont souhaité que l'ensemble des communes du département bénéficie d'un PCRS dit « image » issue d'une photo aérienne d'une précision de 5 cm, plus adapté en zone rurale. De plus, pour les communes plus denses dites « urbaines », ce fond de plan sera complété par un PCRS « vecteur », composé de relevés topographiques effectués par une voiture équipée d'un système LIDAR. Le fond de plan PCRS ainsi obtenu doit permettre la localisation des réseaux sensibles en classe de précision [10cm] (classe A). Le financement du socle PCRS est réalisé par le SIEDS et GÉRÉDIS.



Lancement de la campagne de relevés du territoire urbain par technologie LIDAR

La société GEOSAT a été retenue pour la réalisation du PCRS vecteur des communes urbaines du département, planifiée sur la période 2020-2022 et réalisée par secteur avec, en 2020, la réalisation du secteur de l'Agglomération du Bocage Bressuirais et de l'Airvaudais.

En complément du levé du socle PCRS comprenant les prestations de levé terrain, d'export de l'orthovoirie et de numérisation du PCRS vecteur [10 cm], les collectivités ont la possibilité de commander, dans le cadre d'une convention de financement

avec le SIEDS, des prestations complémentaires telles que les affleurants, la signalisation horizontale et verticale et le mobilier urbain. Ces données, considérées comme des données métiers, seront numérisées au besoin et resteront à la charge des gestionnaires de réseaux ou des communes.



CADASTRE SOLAIRE : UN OUTIL D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES ET THERMIQUES



En 2020, les élus du SIEDS ont décidé d'engager la procédure pour l'acquisition d'un cadastre solaire sur l'ensemble du département afin de développer un outil d'aide à la gestion du territoire en faveur du développement des énergies solaires photovoltaïques et thermiques, à travers la plateforme SIGil.

L'objectif est de cartographier les zones à fort potentiel pour l'installation de production d'électricité photovoltaïque des bâtiments sur le territoire et de visualiser une première estimation du potentiel disponible.

#9

LES ACTIONS RSO DU SIEDS

(RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS)

LA GESTION DE LA CRISE COVID

Un plan d'actions a été mis en place au sein du Groupe SIEDS afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes au travail en réduisant les risques.

Mise en place :

- D'un COPIL pandémie
- Du travail à distance pour tous ceux dont le poste le permettait
- Distribution de masques et de gel hydroalcoolique
- Désignation d'un référent Covid-19 au sein du groupe avec un référent dans chaque entreprise pour assurer le relais
- Des fiches réflexes ont été rédigées et mises à disposition sur l'intranet
- D'un groupe de travail « télétravail » au SIEDS afin de répondre à la réglementation.

NOS BOÎTES ZÉRO DÉCHET™

Peu de temps après leur utilisation ils polluaient déjà les trottoirs et les caniveaux, les rivières et les plages, et même la mer Méditerranée. La pollution liée aux masques de protection anti-Covid-19 est un phénomène d'ampleur mondial.

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, le SIEDS a décidé de mettre à disposition de ses agents des boîtes Zéro Déchet proposées par TerraCycle, une entreprise de recyclage innovante, devenue leader mondiale dans le traitement des déchets difficilement recyclables.

Dans le sas d'entrée du SIEDS en remplacement de l'ancienne poubelle pour masques, **les agents ont à leur disposition :**

→ **Une Boîte Zéro Déchet™ « Masques jetables »** pour recycler :
Les masques de protection jetables faits à partir de plastique.

Réservée au personnel de ménage :

→ **Une Boîte Zéro Déchet™ « Équipements de protection »**
pour recycler :

Les masques de protection jetables, les gants jetables et vêtements de protection à usage unique.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Une fois pleines, les boîtes déjà étiquetées et prépayées seront récupérées par UPS et envoyées à TerraCycle. Après une mise en quarantaine pendant au moins 14 jours, elles sont transportées vers une usine de traitement dans le Nord de la France. Les masques et équipements de protection jetables sont ensuite triés et broyés et deviennent une matière première secondaire utilisable pour la fabrication de nouveaux produits.





LES ANIMATIONS SCOLAIRES 5^{ème} EDITION

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, EXPLIQUÉES AUX ENFANTS !

DES ANIMATIONS SCOLAIRES FINANÇÉES PAR LE SIEDS POUR LES ÉCOLES DES DEUX-SÈVRES

Engagé depuis près d'un siècle au service du territoire, le SIEDS et ses entreprises sont les principaux acteurs de l'énergie en Deux-Sèvres. Dans le cadre de sa politique environnementale, le SIEDS confie à l'association la BETA-PI (Melle 79), depuis 5 ans, la réalisation d'animations sur le thème des énergies renouvelables.

La philosophie de ces animations, entièrement gratuites pour les écoles, est de présenter le thème des énergies renouvelables de façon ludique, sous l'angle de la manipulation et de la simplicité.

Au cours de trois sessions de 2 heures 30, les enfants mettent en avant l'activité scientifique par le questionnement, l'expérimentation, la modélisation, l'étude documentaire et le débat.

Ce projet pluridisciplinaire est abordé au rythme d'une session par trimestre, en trois axes complémentaires : description du monde de l'énergie en général, l'énergie éolienne et l'énergie solaire.

Entre jeux de rôles, fabrication de première génératrice, et autres expériences, tout est mis en place pour appréhender la notion des énergies renouvelables de manière ludique. Les apprentis scientifiques apprendront à définir l'énergie, ses formes d'expressions et ses transformations ; à reconnaître les différentes sources d'énergies, qu'est-ce que l'électricité ? Comment est-elle produite et distribuée ? Enfin, ils abordent l'énergie hydraulique et la biomasse. Pour que les élèves deviennent incollables sur les énergies renouvelables, le SIEDS propose également aux enseignants des outils spécifiques et dédiés : des fiches pédagogiques à chaque séance pour renforcer les connaissances et une mallette d'accessoires pour reproduire les expériences apprises pendant les animations.

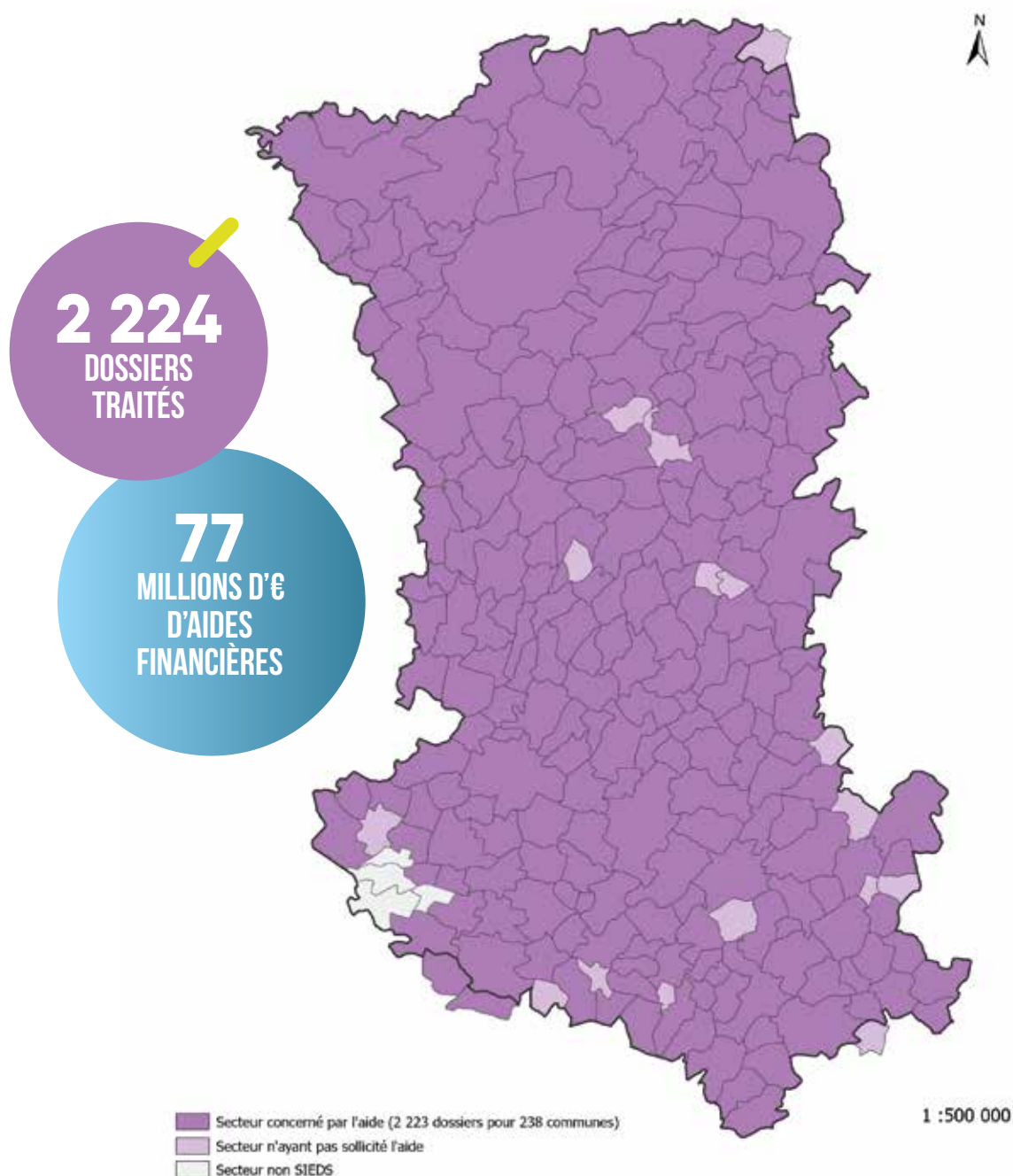
Par cette opération, le SIEDS accompagne et contribue à l'éducation grâce à une approche ludique et amusante.



BILAN 2014-2020 **LES PROGRAMMES DU SIEDS**

LES PROGRAMMES DU SIEDS

Bilan des programmes d'aide du mandat 2014-2020



PROGRAMME EFFACEMENT

Les travaux d'effacement sont des projets d'aménagement d'ensemble sur le domaine public. Il s'agit de dissimuler les réseaux électriques aériens et, plus globalement, de rendre les réseaux plus discrets. L'objectif est d'améliorer l'esthétique et l'intégration dans l'environnement, et de procéder à la démolition des vieux postes de transformation.

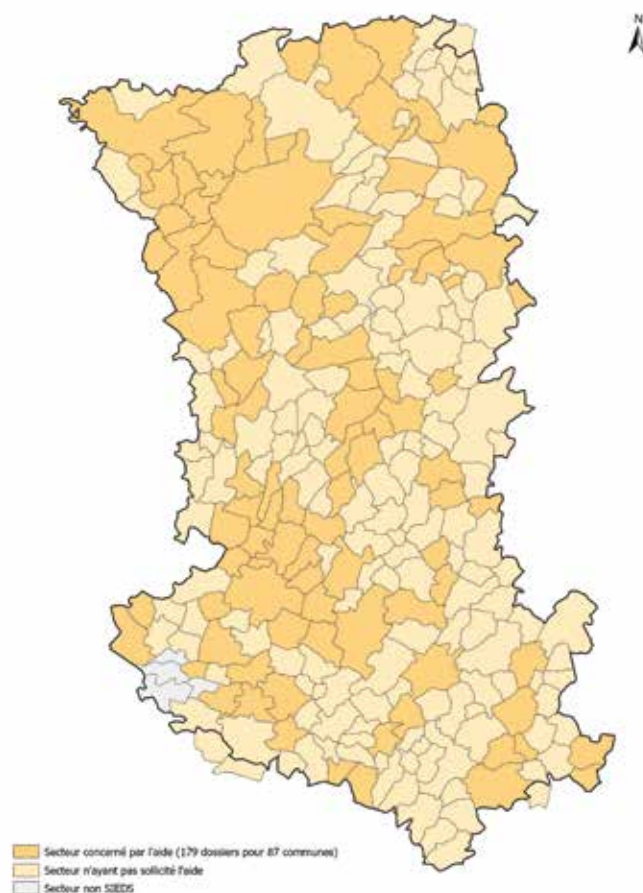
2017

Les élus du SIEDS ont défini **de nouvelles règles de financement** pour ce programme afin de pouvoir répondre au nombre important de demandes de la part des communes. Désormais, le SIEDS finance 80 % maximum des travaux électriques déterminé par la vétusté du réseau, plafonné à 75 000 € HT de dépenses subventionnables. Pour ce type de travaux, la collectivité participe au financement des travaux électriques au titre d'une contribution syndicale.

2019

Création du **Programme Opérations Coordonnées** dans le but d'enfouir les réseaux de communications électroniques pour le compte d'Orange dans le cadre de travaux d'enfouissement des lignes électriques et télécom sur support commun. Une nouvelle organisation qui permettra de réduire les coûts de chantier et de simplifier les opérations pour les communes. Après délégation au SIEDS de la maîtrise d'ouvrage de l'opération de télécommunication de la part de la commune, le SIEDS prend à sa charge la totalité du coût du chantier puis refacturera, au titre de la contribution syndicale à la commune, les frais de pose des installations de communications électroniques et une partie des frais de génie-civil et à Orange la part de la surlargeur télécom.

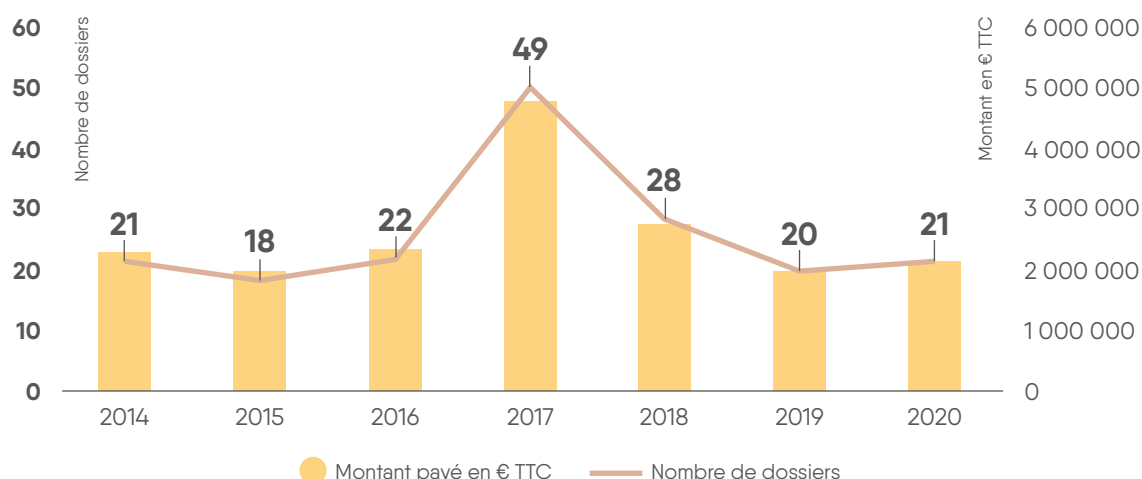
Bilan des programmes d'aide du mandat 2014-2020
Effacement



179
DOSSIERS

18 237 669.70 € TTC

Programme Effacement 2014 - 2020



ZOOM SUR LE CTER

161 CTER
ONT ÉTÉ RÉALISÉS
SUR LE MANDAT
2014-2020

À la demande des communes auprès du SIEDS, le **Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER)** se déplace pour étudier les projets d'aménagement d'ensemble nécessitant des travaux d'enfouissement coordonnés des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public. Le CTER est piloté par le SIEDS. Cette première réunion constitue un point de rencontre sur site et de communication entre les différents intervenants du projet, la commune, le SIEDS, les opérateurs d'électricité, d'eau, d'assainissement, de télécommunication, de gaz...



EXEMPLES DE REALISATION

AVANT/APRÈS

Commune de Faye-l'Abbesse
Avenue de Trinchot



AVANT/APRÈS

Commune de Niort – Route de Coulonges



AVANT/APRÈS

Commune de Échiré – Moulin Neuf



LES PROGRAMMES DE TRAVAUX DU SIEDS LIÉS AU FACÉ

LE FACÉ (FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE)

Les programmes de travaux dans le périmètre d'intervention du FACÉ ont pour objectif d'aider les collectivités à financer leurs travaux d'électrification rurale. Le FACÉ constitue un outil indispensable d'aménagement du territoire et d'amélioration de la qualité de l'électricité distribuée dans le monde rural. Le FACÉ attribue aux maîtres d'ouvrage du département une dotation pour réaliser des travaux de renforcement, d'extension, de sécurisation et d'enfouissement des réseaux ou pose en façade pour des raisons d'ordre esthétique dans le cadre de ses programmes de Renforcement (AB), Extension (AB), Enfouissement (C), Sécurisation fils nus (S) et Sécurisation fils nus faible section (S').

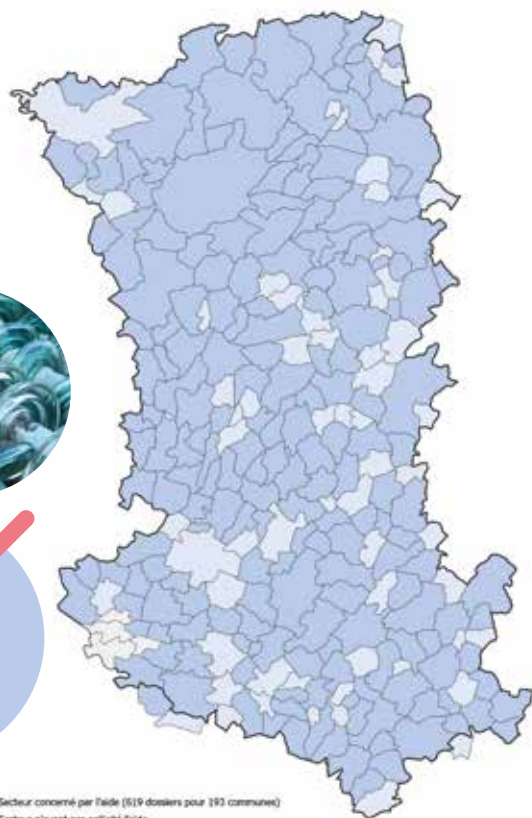
PROGRAMME RENFORCEMENT

Les travaux de renforcement ont pour objectifs la résorption des départs en contrainte de tension ou en contrainte d'intensité ou le renforcement des postes en contrainte de transformation lorsque la contrainte ne peut être levée par un acte d'exploitation ou des travaux du gestionnaire de réseaux. Les travaux d'extension ont pour objet d'éviter la création de contrainte de tension, d'intensité et de saturation des postes de transformation, lors du raccordement de nouvelle installation hormis le cas où le coût de ces travaux n'est pas à la charge du maître d'ouvrage. Les travaux d'enfouissement ou de pose en façade sont destinés à réaliser des travaux de renforcement ou de sécurisation dans un site présentant un intérêt architectural, patrimonial, paysager ou environnemental.

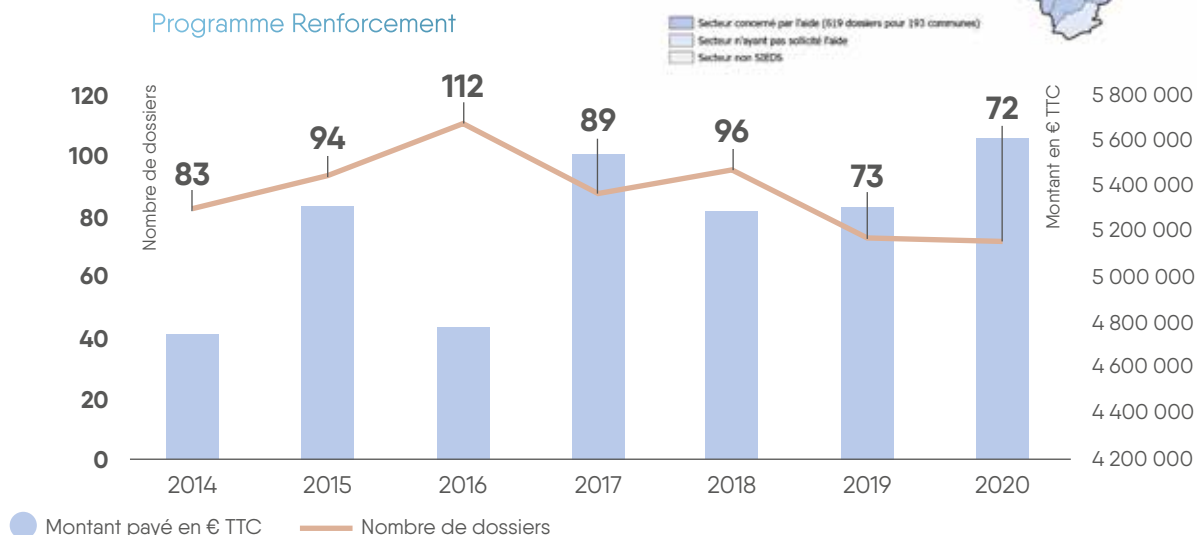
36 676 602 € TTC

619 DOSSIERS

Bilan des programmes d'aide du mandat 2014-2020
Renforcement



Programme Renforcement

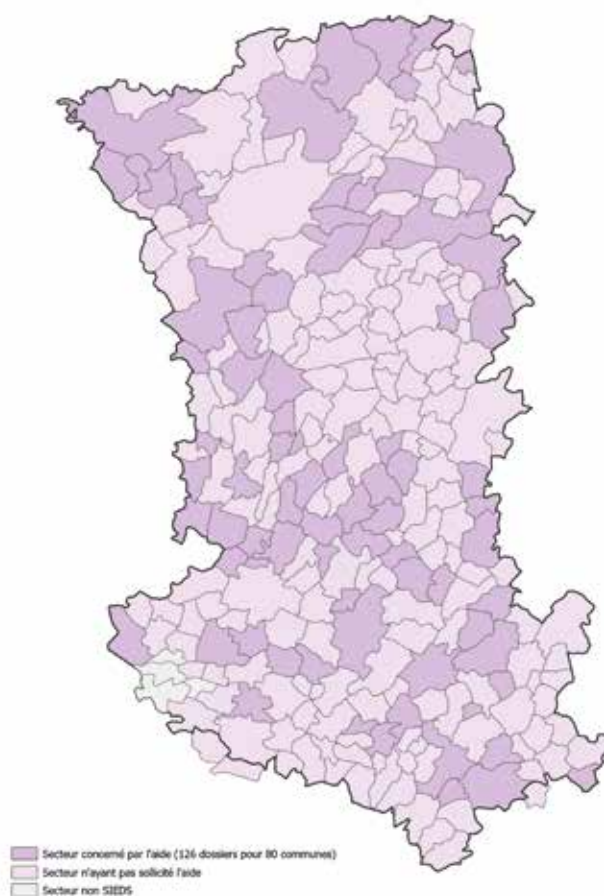


PROGRAMME SÉCURISATION

Les travaux de sécurisation des fils nus et de sécurisation des fils nus de faible section ont pour but de remplacer les fils nus fragilisés et vétustes par des câbles torsadés plus résistants ou enfouis pour les rendre moins sensibles aux aléas climatiques et assurer la continuité de la desserte électrique.



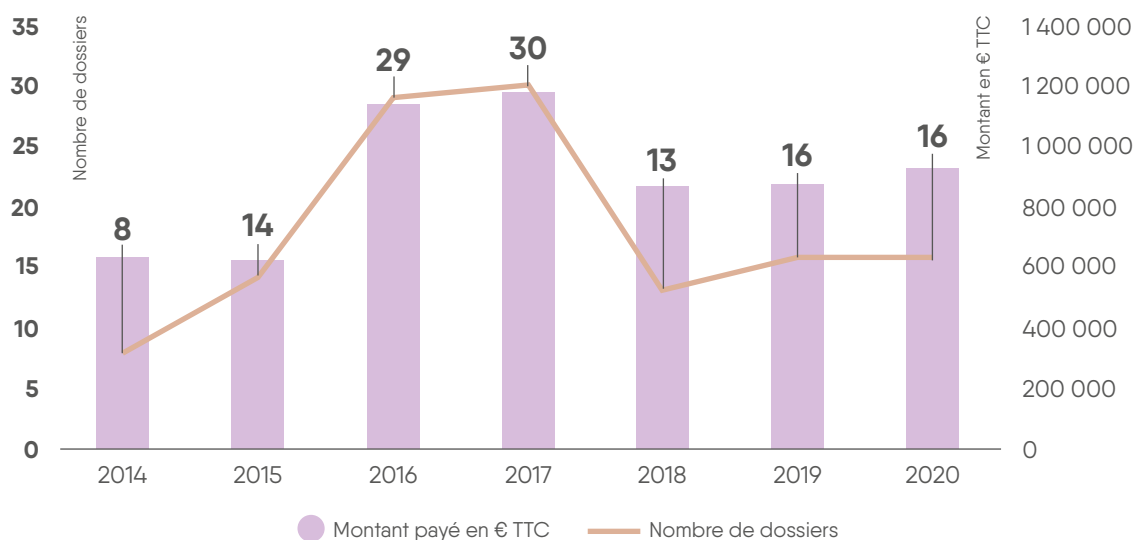
Bilan des programmes d'aide du mandat 2014-2020 Sécurisation



126
DOSSIERS

6 290 100 € TTC

Programme Sécurisation

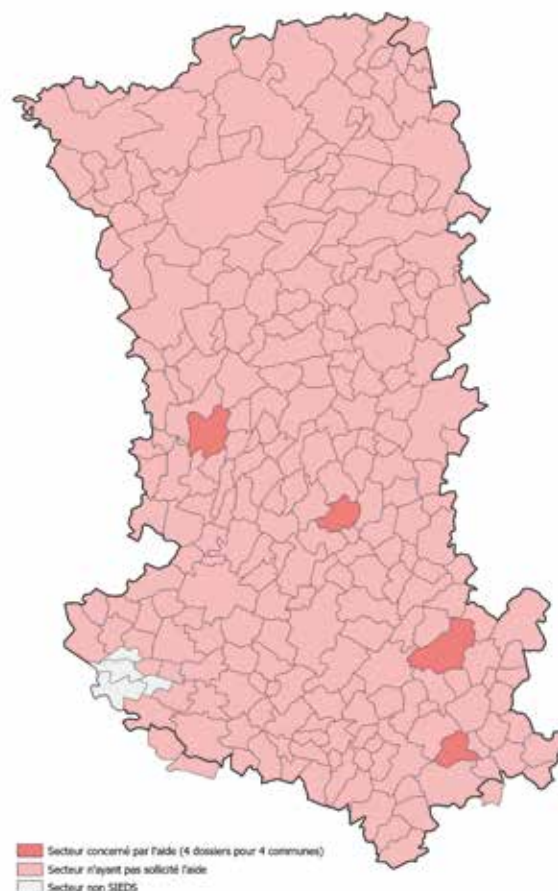


PROGRAMME FACÉ INTEMPERIES 2018

Suite aux dernières tempêtes hivernales, 14 000 usagers ont subi des coupures, et des travaux de renforcement et sécurisation ont dû être réalisés sur le réseau impacté. Le SIEDS a donc sollicité le FACÉ pour réaliser des travaux de renforcement des ouvrages de distribution endommagés suite au passage des tempêtes LEIV le 4 février 2017 et ZEUS le 6 mars 2017.



Bilan des programmes d'aide du mandat 2014-2020 Intempérie



350 000 € TTC

LES PROGRAMMES DE RACCORDEMENT DU SIEDS

Raccorder les usagers au réseau de distribution d'électricité, est historiquement la mission la plus connue du SIEDS. Pour répondre aux besoins nouveaux des communes, le SIEDS et les gestionnaires de réseau GÉRÉDIS et ENEDIS développent le réseau électrique afin de permettre le raccordement des installations des consommateurs et des producteurs.

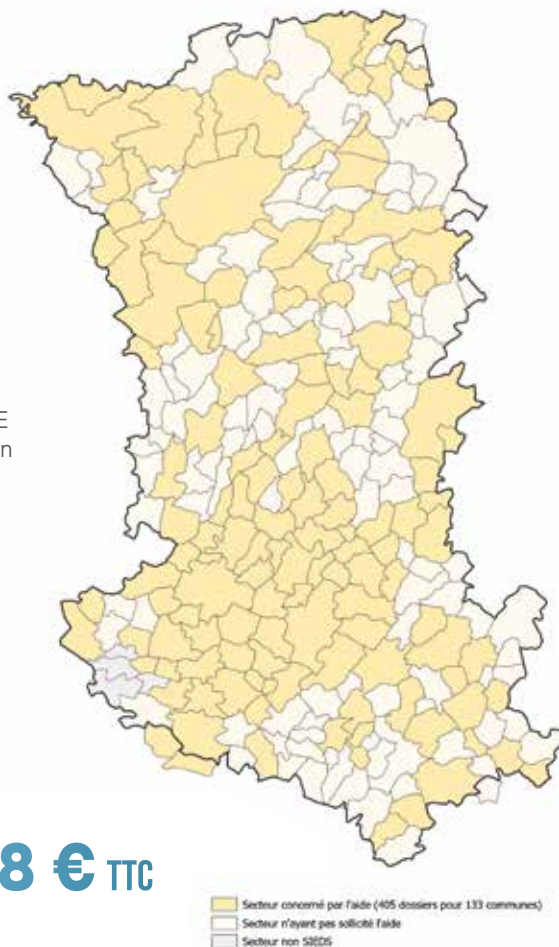
PROGRAMME RACCORDEMENT

Le Programme Raccordement a pour objectif d'accompagner les communes dans leur projet de raccordement du réseau électrique sur l'équipement public à destination des logements d'habitation individuel et/ou situés dans un lotissement. Ce programme a connu un fort essor sur les raccordements sur le domaine public des lotissements par rapport aux raccordements individuels.

Le financement de ces travaux est assuré par le tarif d'utilisation des réseaux dit TURPE (40 %) qui couvre une partie des coûts de raccordement au réseau public d'électricité financé par le gestionnaire de réseau. La part non couverte par le TURPE fait l'objet d'une contribution de la collectivité (60 %) en fonction de la destination du projet à raccorder.

Le SIEDS prend à sa charge la part de la collectivité et sollicite la commune pour le versement d'une contribution syndicale équivalente à 30 % de la part collectivité restant à payer. À noter que le SIEDS diminue le coût à charge des communes en attribuant une déduction forfaitaire de 2 000 € par an et par commune sur la participation communale exigée.

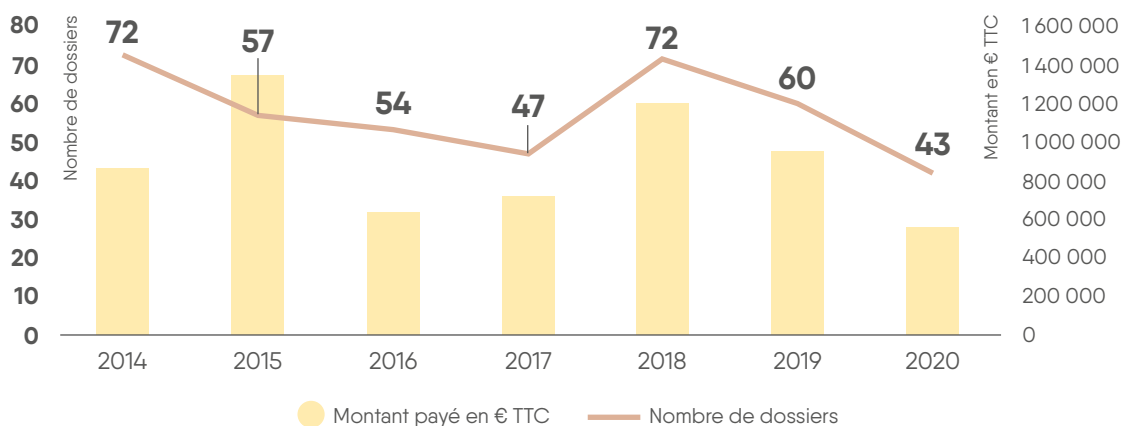
Bilan des programmes d'aide du mandat 2014-2020
Raccordement



405
DOSSIERS

6 352 370.98 € TTC

Raccordement Individuel + Lotissement

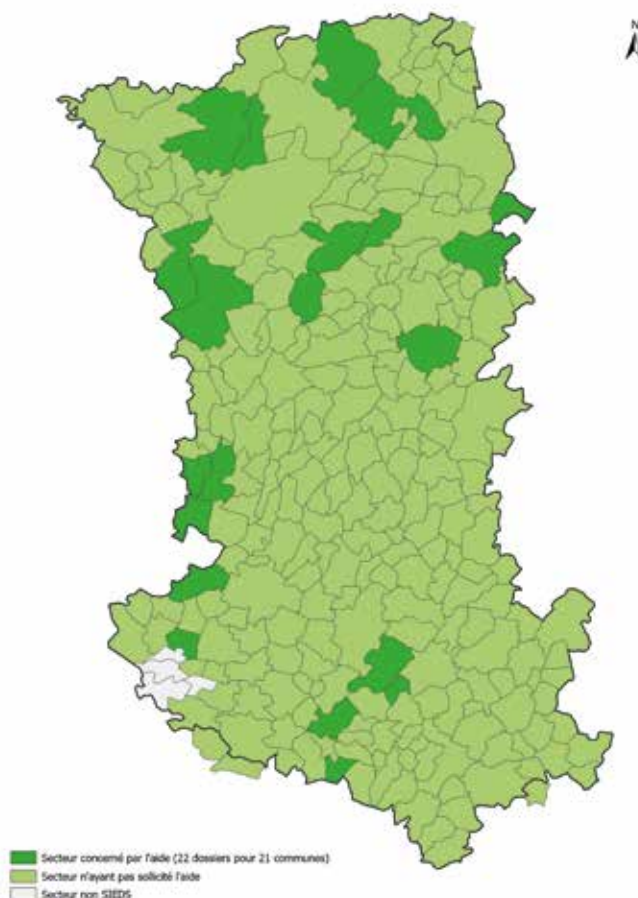


PROGRAMME BRANCHEMENT LONG

Le Programme Branchement Long a pour objectif d'accompagner les projets de raccordements publics exceptionnels concernant des activités économiques (agricole, industrielle, commerciale et sociale) pour les branchements professionnels. Il varie en fonction des installations d'exploitation agricole nécessitant un éloignement des habitats.



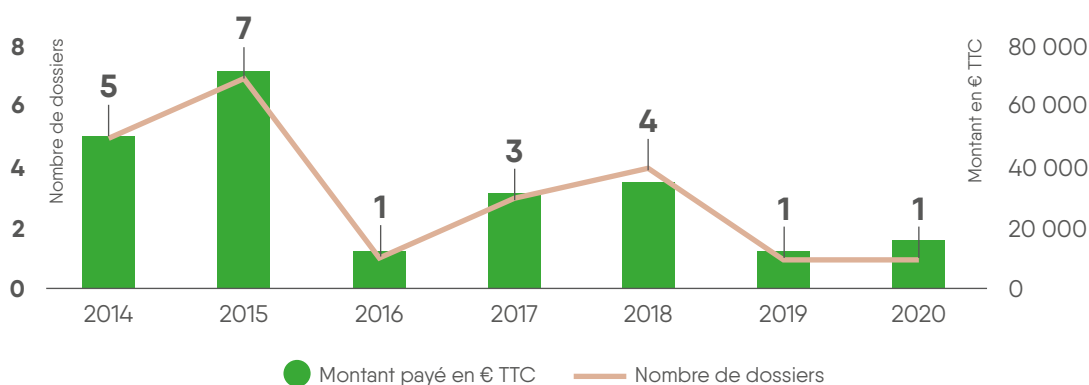
Bilan des programmes d'aide du mandat 2014-2020 Branchement long



22
DOSSIERS

231 425.62 € HT

Branchements Longs



PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS STRUCTURANTS



Créé en 2017, le **Programme d'Accompagnement des Projets Structurants** sur le territoire du SIEDS a pour objectif d'accompagner les projets importants d'aménagement du territoire des intercommunalités dans le champ de compétence exclusif du SIEDS.

1 054 430 € TTC



2017

PROJET CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX SÈVRES

Extension du réseau pour l'alimentation en électricité du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres sur la commune de Faye-l'Abbesse.



2019

PROJET PARC ÉCONOMIQUE ATLANSÈVRE ZA BAUSSAIS 2

Extension du réseau pour l'alimentation en électricité de Zone Artisanale BAUSSAIS 2 Parc économique Atlansèvre sur la commune de La Crèche.



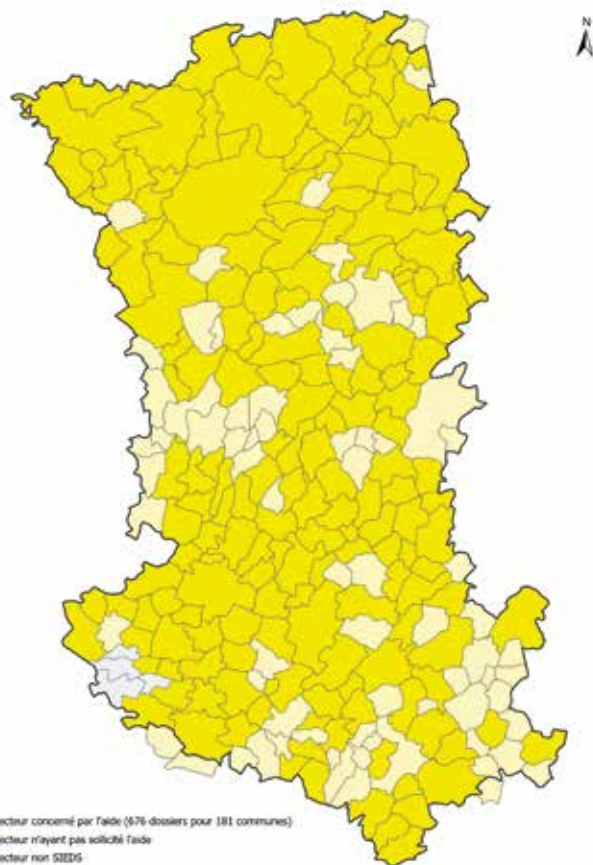
LES PROGRAMMES DE SUBVENTION DU SIEDS

PROGRAMME ÉCLAIRAGE PUBLIC

Bilan des programmes d'aide du mandat 2014-2020
Éclairage Public

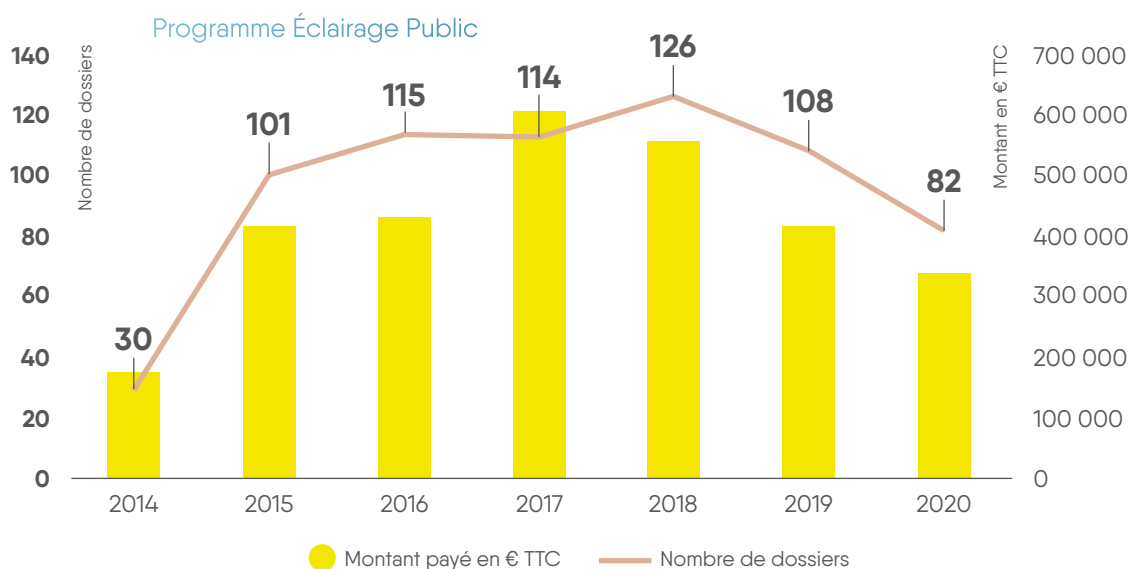
Les installations d'éclairage public représentent plus de 40 % de la facture énergétique d'une commune et affectent nécessairement son budget de fonctionnement. En 2015, dans ce contexte marqué et particulièrement réglementé, le SIEDS a souhaité réviser son programme de subvention pour accompagner ses communes adhérentes dans une politique d'éclairage public économe et performante tout en répondant aux nouvelles exigences réglementaires. Cette révision des programmes d'aide permet de créer un seul et unique programme destiné à l'éclairage public des communes.

Le Programme Éclairage Public a pour objectif d'accompagner les communes dans leur projet de travaux de remplacement des points lumineux vétustes, de mise en lumière d'un patrimoine communal, de séparation des réseaux ou d'ajout de points lumineux. Ce programme est entièrement consommé par les communes ce qui montre le besoin d'accompagner les collectivités dans la transition énergétique.



676
DOSSIERS

2 958 286.42 € HT



PROGRAMME PROJET DE MANDAT COMMUNAL



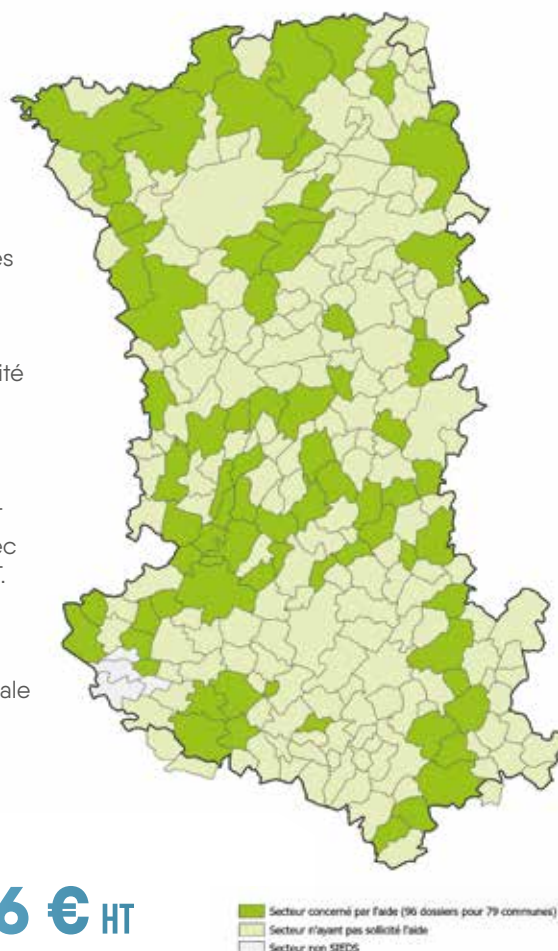
Embellissement poste
La Forêt sur Sèvre

Le Programme Projet de mandat Communal accompagne les communes dans l'élaboration d'un projet de mandat afin de subventionner tout projet de travaux d'électricité hors alimentation des lotissements d'habitation.

Le SIEDS peut financer jusqu'à 70 % du montant HT des travaux électriques avec un plafond de 20 000 € HT.

Cette aide est éligible une seule fois sur la durée du mandat pour les communes qui reversent le produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) au SIEDS.

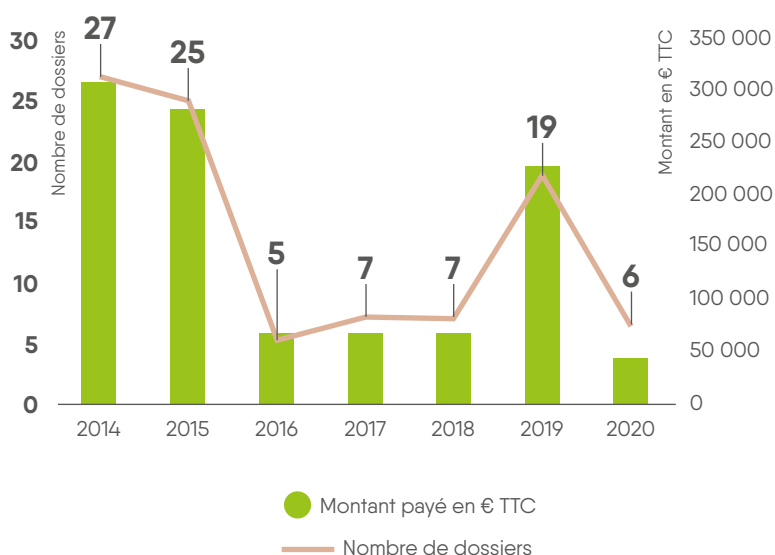
Bilan des programmes d'aide du mandat 2014-2020 Accompagnement de Projet de Mandat Communal



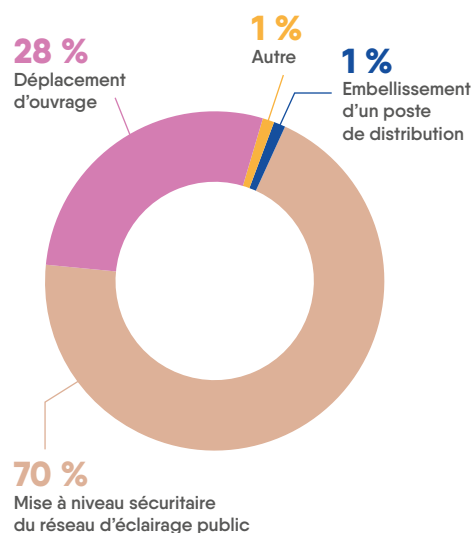
96
DOSSIERS

1 071 055.06 € HT

Projet de Mandat Communal



Répartition par type de travaux pour la période 2014-2020



PROGRAMME AUDIT ÉNERGETIQUE

La loi du 3 août 2009 incite les collectivités territoriales à engager un programme de rénovation de leurs bâtiments en matière d'économie d'énergie. Dans ce contexte, le SIEDS s'est donné la mission d'accompagner financièrement ses communes dans la réalisation d'audit énergétique.

Le Programme Audit Énergétique a pour objet de subventionner un audit énergétique visant à :

- Diagnostiquer les déperditions de chaleur et les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) d'un bâtiment.
- Préconiser et chiffrer le montant des travaux nécessaires pour les diminuer.

Le SIEDS peut financer jusqu'à 10 % du montant HT de la facture avec un plafond de 1 000 € HT.

2
DOSSIERS

211,50 € HT

Bilan des programmes d'aide du mandat 2014-2020 Bilan Audit Énergétique



PROGRAMME MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

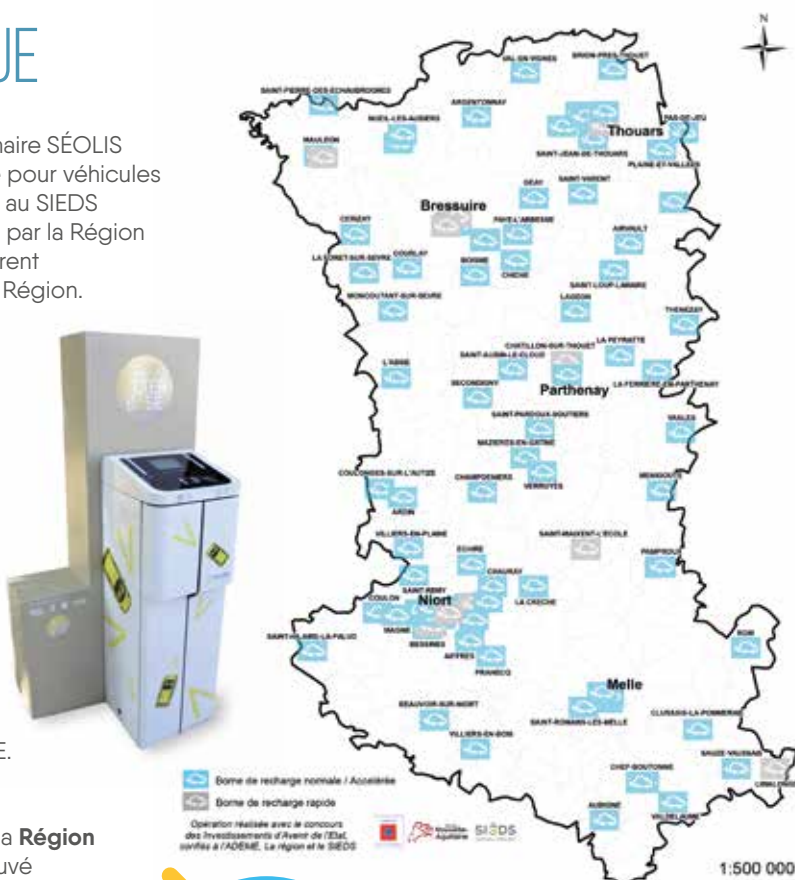
Depuis 2014, le SIEDS et son concessionnaire SÉOLIS déploient des infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur les communes adhérentes au SIEDS dans le cadre du schéma directeur retenu par la Région et l'ADEME pour un développement cohérent des mobilités électriques à l'échelle de la Région.

Ce réseau permet désormais aux usagers Deux-Séviens de charger leurs véhicules dans un rayon de 20 kilomètres entre les 83 bornes.

Grâce au soutien financier de la Région (à hauteur de 20 % à travers « le Fond Régional de Développement des Éco-industries et des véhicules Électriques »), de l'État (à hauteur de 50 % avec le programme « Investissements d'Avenir » confié à l'ADEME) et du SIEDS (à hauteur de 10 %), SÉOLIS a pu déployer le réseau public de recharge électrique ALTERBASE. Le SIEDS a aidé à hauteur de 91 000 €.

En 2018, le programme de l'ADEME et de la Région ayant pris fin, les élus du SIEDS ont approuvé la suppression **du programme Mobilité électrique** et ont proposé d'utiliser le programme APMC pour les implantations futures de bornes électriques.

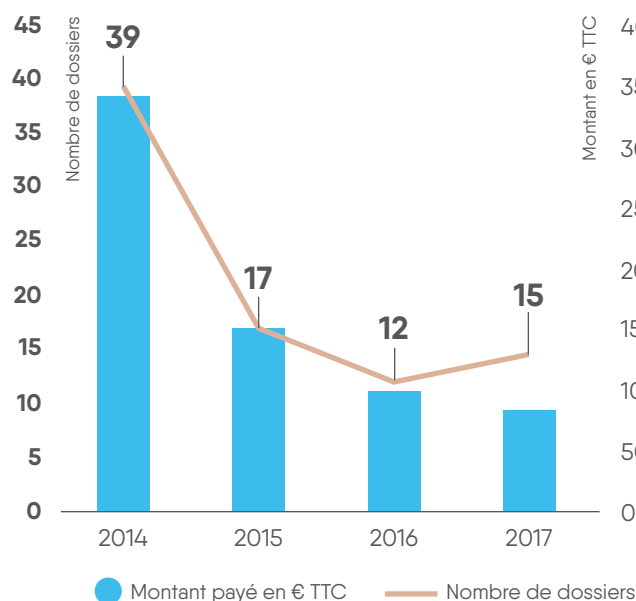
Bilan des programmes d'aide du mandat 2014-2020 Mobilité électrique



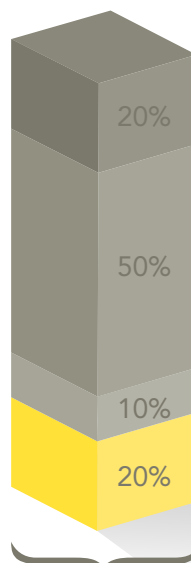
83
DOSSIERS

682 669 € HT

Programme Mobilité Électrique



Montant en € TTC



REGION
Poitou
Charentes
l'excellence environnementale

ADEME
Agence de l'environnement
et de la maîtrise de l'énergie

DEUX-SEVRES
Département

INVESTISSEMENTS
d'avenir

SIEDS
Fédérateur d'énergies

Commune

Le SIEDS coordonne le financement auprès de ses communes adhérentes

FINANCEMENT DU POSTE SOURCE NIORT NORD

EN 2015

**FINANCEMENT DE L'OPÉRATION
D'EXTENSION ET D'ADAPTATION
DU POSTE SOURCE
DE NIORT NORD.**

Un chantier remarquable avec la mise
en place d'un transformateur 225/15kV.

3 565 326 € HT





BILAN 2014-2020 **SIGIL**



Le SIEDS conduit depuis 2002 une politique de déploiement de l'information géographique dans le département des Deux-Sèvres. Cette politique s'est traduite par la mise en œuvre d'un partenariat d'échanges de données géographiques autour d'une plateforme départementale dénommée Système d'Information Géographique d'intérêt local (SIGil), entre les collectivités territoriales et autres entités dans le département des Deux-Sèvres.



ACCOMPAGNER

Un accompagnement personnalisé : une équipe dédiée, des sessions d'utilisation de l'outil, l'animation de groupes de travail.



INNOVER

Un outil évolutif pour accompagner les collectivités dans les nouvelles technologies.



SÉCURISER

La sécurité des données est une priorité : stockage, partage, confidentialité et veille réglementaire.



PARTAGER

L'accès aux données partagées avec : la consultation des plans et des matrices cadastrales, des zonages d'urbanisme, des réseaux, la photoaérienne haute résolution et la coordination des chantiers.



PROXIMITÉ

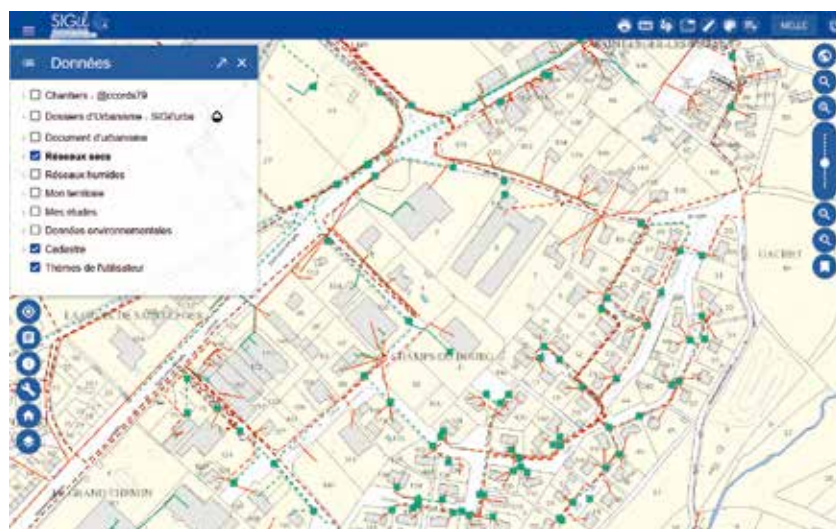
Un service public de proximité pour allier réactivité et qualité de service au profit de l'ensemble du territoire et au plus près des besoins des collectivités.

LE SIGIL CADASTRE

UN PORTAIL SIGIL POUR LA CONSULTATION DU CADASTRE ET DES RÉSEAUX

C'est une application web sécurisée pour la consultation des plans et des matrices cadastrales, des réseaux (électricité, télécommunication, eau potable, gaz...), des documents d'urbanisme, des données communales, la création de données en ligne.

En 2019, une nouvelle version du SIGil est mise à disposition de l'ensemble des utilisateurs du département offrant une interface plus moderne et une présentation des outils et données sous forme de pastilles et menus déroulants.



De nouvelles fonctionnalités sont également disponibles dans cette nouvelle version pour une meilleure analyse du territoire (l'édition de la photo aérienne en mode carte, la consultation du zonage et du règlement des documents d'urbanisme à partir de la consultation de parcelle, un lien avec l'application SIGil'urba).

DES OUTILS MÉTIERS INTERACTIFS POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Les utilisateurs disposent également d'outils de suivi, de dessin et de mise à jour intégrés tels que la coordination des travaux, la gestion de la voirie, des déchets ou du patrimoine arboré ou encore le SIGil'urba qui est une plateforme d'urbanisme permettant de déposer et gérer les procédures d'urbanisme.

Régulièrement des groupes de travail sont mis en place afin d'étudier des solutions aux problématiques des communes et des partenaires de gestion du territoire souvent liées aux évolutions réglementaires qui permettent ainsi de développer des outils évolutifs et innovants. (Ex : Outil Zone d'activités Economique, Défense Incendie, Coupures électriques, Amiante, ...)

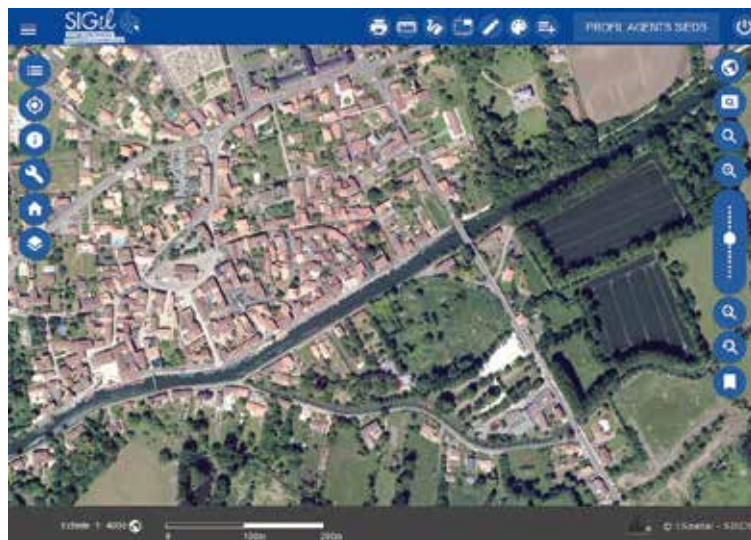
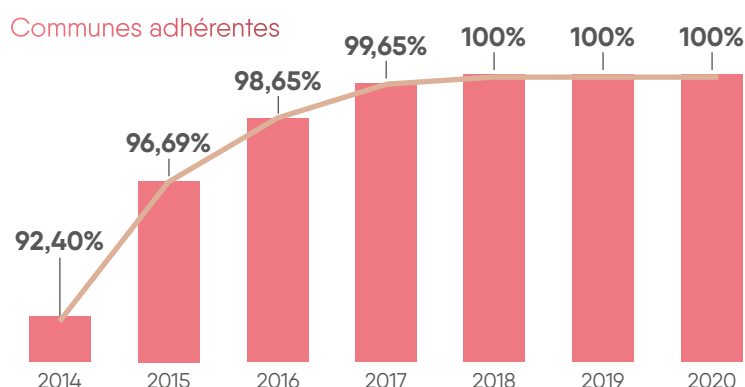
DES PARTENARIATS RICHES ET VARIÉS POUR ENRICHI R LE SIGIL

Désormais, une quarantaine de partenaires partagent leurs données pour optimiser et enrichir l'outil : électricité, eau potable, assainissement, déchets, cadastre, voirie, éclairage public, fibre optique, les données de plusieurs syndicats de rivières ainsi que celles d'acteurs départementaux comme notamment le Département, le SDIS, la DDT. Le SIGil s'adapte aux besoins des collectivités et de nombreuses données peuvent venir l'enrichir.

Pour de futurs partenariats enrichissants :
Depuis 2019, le élu du SIEDS ont souhaité que tout futur partenariat se réalise à titre gratuit en échange de données géographiques qui enrichiront le SIGil.

L'ENSEMBLE DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT SONT ADHÉRENTES AU SIGIL DEPUIS 2019

Le 1^{er} avril 2019, la commune de Saint-Maixent-de-Beugné a signé son adhésion à la compétence Système d'Information Géographique d'intérêt local (SIGil) du SIEDS. Désormais, toutes les communes des Deux-Sèvres disposent des services du SIEDS en matière d'information géographique au travers la plateforme départementale d'échange de données cartographiques.



UNE PHOTO AÉRIENNE HAUTE RÉOLUTION 20 CM

Outil d'observation du territoire, elle répond à de nombreux enjeux et usages, notamment en termes de connaissance de l'occupation du sol. Véritable dispositif d'aide à la prise de décision, la photo aérienne permet aux élus d'accroître considérablement leur connaissance du terrain.

Elle offre une finesse d'analyse permettant une meilleure appréciation de l'occupation du sol et de l'environnement. En partenariat avec l'IGN, le SIEDS dispose d'une photo aérienne de haute résolution depuis 2015 accessible dans le logiciel SIGil et mise à jour en 2018.

UN PORTAIL SIGIL'URBA POUR LA GESTION DES DEMANDES D'URBANISME DÉMATÉRIALISÉES



Développé depuis 2015, le SIGil'urba est un outil collaboratif simple, rapide et sécurisé pour les communes et les intercommunalités dans la gestion et l'instruction des dossiers relatifs à l'urbanisme grâce à la multitude d'acteurs concernés et à la dématérialisation des services consultés déjà opérationnels sur notre territoire.

Le SIGil'urba est un outil intégrant les fonctionnalités suivantes :

- La gestion des documents d'urbanisme (CU, PC, PA, PCMI, PD, DP, etc)
- L'échange de documents dématérialisés
- La digitalisation de la consultation des services extérieurs (attestation de situation de réseau)
- La visualisation cartographique des parcelles, réseaux, PLU
- L'emprise du dossier déposé.

Aujourd'hui
le SIGil'urba compte

375
utilisateurs et
13
partenaires



En 2018, un groupe de travail est mis en place en collaboration avec le Ministère de la Cohésion des Territoires afin que le SIEDS devienne site pilote dans le cadre de la Saisine par Voie Électronique (SVE).

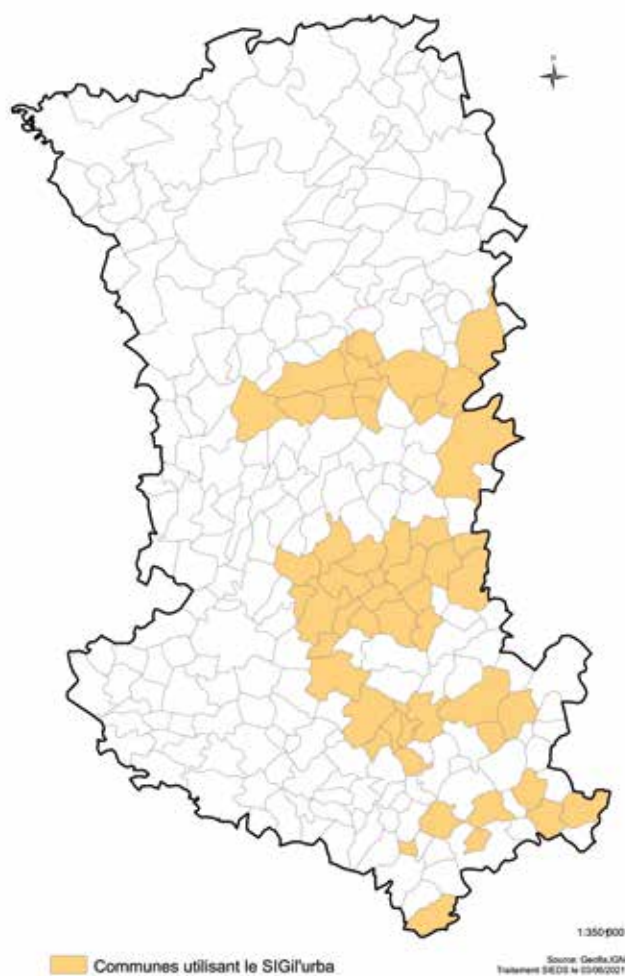
En effet, le projet de loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN)

et l'objectif de dématérialisation globale en 2022 définissent les contours et les enjeux de demain en matière de dématérialisation de l'urbanisme et de saisie pour les particuliers. Le but étant la dématérialisation complète de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

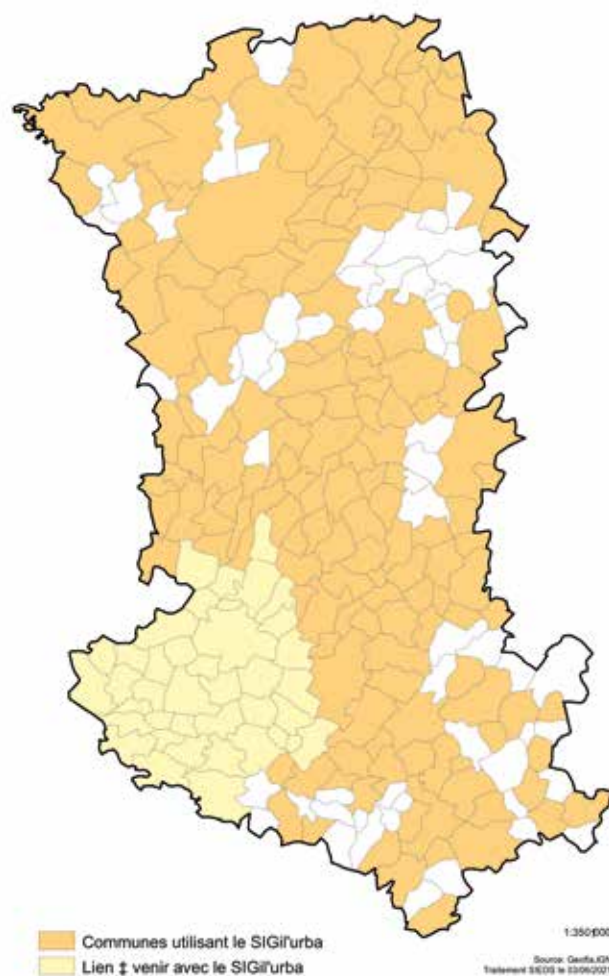


L'utilisation du SIGil'urba

2015



2020





LE PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

Chaque année en France lors de travaux, plusieurs milliers de réseaux sont endommagés, générant ainsi des perturbations sur les réseaux et des accidents graves. Parmi les causes : des fonds de plans d'origines multiples, des géoréférences de précision inégale, et une cartographie du territoire non homogène.

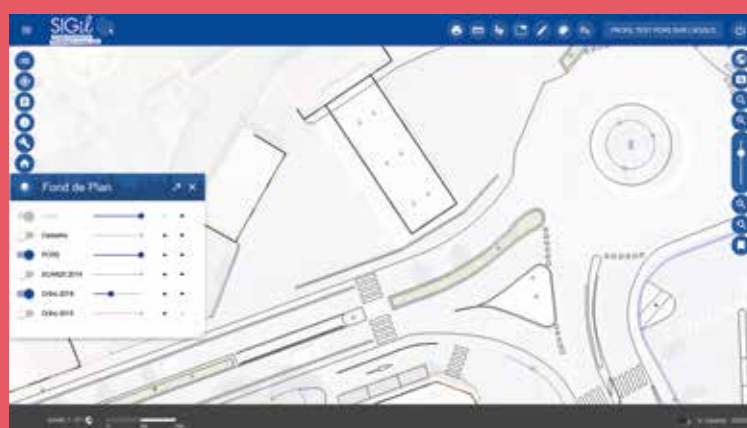
La réforme « anti-endommagement des réseaux et canalisations » ou « Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux » (DT-DICT) entraîne de nouvelles exigences réglementaires en matière de géoréférencement et de précision de la cartographie des réseaux (électricité, gaz, éclairage public, eau potable, assainissement...). Ces textes prévoient également l'obligation d'utiliser, pour répondre aux déclarations réglementaires de travaux, des plans des réseaux géoréférencés fondés sur le meilleur fond de plan disponible auprès de l'autorité locale compétente, dans le cas de travaux à proximité de réseaux enterrés sensibles pour la sécurité, avec pour échéance :

- Le 1^{er} janvier 2020 s'agissant de travaux situés dans les unités urbaines,
- Le 1^{er} janvier 2026 s'agissant de travaux hors des unités urbaines.

UN OUTIL DE RÉFÉRENCE POUR LA CRÉATION DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT SUR LE TERRITOIRE ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

En 2015, le SIEDS, en tant que coordonnateur de l'information géographique sur le département des Deux-Sèvres, a souhaité acquérir un plan de corps de rue simplifié (PCRS). Ce référentiel doit répondre aux exigences réglementaires en termes de géoréférencement et de précision, et servir de support commun à la cartographie des différents réseaux gérés par les opérateurs.

Ainsi, un groupe de travail départemental avec les gestionnaires de réseaux est mis en place afin de réfléchir au meilleur plan d'action à mettre en place pour produire un PCRS départemental, de recenser les plans existants, d'étudier les différentes méthodes d'acquisition de plan PCRS.



EXPÉRIMENTATION ET PARTAGE D'EXPÉRIENCES

Entre 2017 et 2018, le SIEDS réalise une expérimentation de relevé PCRS à l'aide de la technologie LIDAR sur le territoire des communes de Magné et Brie afin d'obtenir une base de travail, de mesurer concrètement les coûts et les difficultés d'un tel projet, de sensibiliser les élus et de définir la technique d'acquisition la plus adaptée au territoire des Deux-Sèvres. En parallèle, un travail approfondi d'analyse des expérimentations menées dans d'autres collectivités et d'étude de financement est engagé ainsi qu'une communication accrue à l'échelle départementale, régionale et nationale autour du projet. Le financement du socle PCRS sera réalisé par le SIEDS et GÉRÉDIS.





DÉFINITION D'UN CAHIER DES CHARGES POUR L'ACQUISITION D'UN PCRS EN TERRITOIRE URBAIN ET RURAL

En 2019, après une étude des différentes méthodes existantes, le choix s'est porté sur l'acquisition d'un PCRS dit « image » pour l'ensemble du département, issu d'une photo aérienne d'une précision de 5 cm, plus adapté en zone rurale.

De plus, pour les communes plus denses dites « urbaines », ce fond de plan sera complété par un PCRS « vecteur », composé de relevés topographiques effectués par une voiture équipée d'un système LIDAR. Le fond de plan PCRS ainsi obtenu doit permettre la localisation des réseaux sensibles en classe de précision [10cm] (classe A).

LE CADASTRE SOLAIRE UN NOUVEL OUTIL D'ANALYSE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le SIEDS est engagé depuis plusieurs années auprès des collectivités adhérentes dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique en favorisant le développement des énergies renouvelables et notamment de l'énergie solaire photovoltaïque et thermique. Le cadastre solaire répond aux besoins du SIEDS et des collectivités membres sur la mise en valeur des zones à fort potentiel pour l'installation de production d'électricité photovoltaïque des bâtiments. En 2020, un groupe de travail est mis en place sur le cadastre solaire réunissant les principaux acteurs du territoire afin de définir les besoins de chaque collectivité du département et de rédiger un cahier des charges.

Le SIEDS se charge de la consultation, de l'intégration et de l'administration de la donnée géographique cadastre solaire dans le SIGil. Cette nouvelle donnée sera intégrée au SIGil dans une version de consultation des utilisateurs. Un outil d'analyse et de prospective sera demandé dans le cadre de la consultation. Les parkings et friches ayant été identifiés comme des données importantes, il est proposé de créer un outil SIGil de dessin parking et friche afin de permettre à chaque collectivité de recenser les données nécessaires à la réalisation de ce cadastre solaire. Ces données s'intégreront dans une couche cadastre solaire qui se superposera sur le fond de carte et une fiche renseignement pourra être complétée.



14 rue Notre Dame
CS 98 803
79 028 Niort Cedex
Tél. : 05 49 32 32 60
www.sieds.fr